



Assemblée générale

Distr. générale
18 octobre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 121 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Nouveau texte explicatif du chapitre 12, Environnement, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001

Note du Secrétaire général

1. Au paragraphe 235 de son rapport sur les travaux de sa trente-neuvième session¹ (A/54/16), le Comité du programme et de la coordination a recommandé a) que le texte explicatif du chapitre 12, Environnement, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001² soit remanié et que la présentation en soit normalisée afin qu'il s'harmonise avec les autres chapitres du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, conformément aux Règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation et aux résolutions et décisions des organes intergouvernementaux pertinents, sous réserve de l'approbation finale de l'Assemblée générale, et b) que le nouveau texte soit présenté à l'Assemblée générale pour examen à sa cinquante-quatrième session.

2. Conformément à ces recommandations du Comité du programme et de la coordination, des révisions à envisager au texte explicatif du chapitre 12, Environnement, sont soumises à l'Assemblée générale afin qu'elle prenne les mesures qu'elle jugera appropriées.

3. Compte tenu de la portée des révisions, il a été jugé préférable de publier une nouvelle version de l'ensemble du chapitre. Les paragraphes et tableaux restés inchangés renvoient aux paragraphes et tableaux correspondants du chapitre 12 du projet de budget-programme². L'organigramme a été modifié de façon à corriger des erreurs dans la répartition des postes de certaines unités administratives.

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 16 (A/54/16).*

² *Ibid., Supplément No 6 (A/54/6/Rev.1).*

Chapitre 12

Environnement

(Programme 10 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

Vue d'ensemble

- 12.1 Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a été institué par la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1972, qui constituait également le Conseil d'administration du PNUE en tant qu'organe directeur et créait un secrétariat chargé de centraliser l'action en matière d'environnement et d'assurer la coordination dans ce domaine entre les organismes des Nations Unies. Le secrétariat a à sa tête un directeur exécutif qui est élu par l'Assemblée générale sur la proposition du Secrétaire général. Le Directeur exécutif est responsable, sous l'autorité et la direction du Conseil d'administration, de la gestion du Fonds pour l'environnement. Les fonds extrabudgétaires versés au PNUE sont administrés par son directeur exécutif conformément aux règles du Fonds pour l'environnement. [*ancien par. 12.1*]
- 12.2 Le Programme, qui agit en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales compétents, selon qu'il convient, tend d'une manière générale à orienter les efforts et à encourager la formation de partenariats aux fins de la protection de l'environnement en inspirant et en informant les nations et les peuples et en leur donnant la possibilité d'améliorer la qualité de leur existence sans compromettre celle des générations futures. [*ancien par. 12.2*]
- 12.3 Le mandat du PNUE a été confirmé par plusieurs résolutions et décisions tant du Conseil d'administration de ce dernier que de l'Assemblée générale. Action 21 a par ailleurs souligné qu'il convenait d'élargir et renforcer le rôle du PNUE et de son conseil d'administration et indiqué ce que le PNUE devrait entreprendre pour contribuer à son exécution. En outre, le Programme est le secrétariat de plusieurs conventions de portée mondiale et régionale qui ont été adoptées dans des domaines liés à ses activités. [*ancien par. 12.3*]
- 12.4 Le Conseil d'administration du PNUE a, à sa dix-neuvième session, en 1997, précisé le rôle et le mandat du Programme dans la Déclaration de Nairobi qui a été adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire, en juin 1997. Par la suite, dans sa décision SS.V/2 du 22 mai 1998 sur la revitalisation, la réforme et le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, adoptée à sa cinquième session extraordinaire, le Conseil d'administration a notamment pris les décisions ci-après :
- a) Il a affirmé que la future réforme du PNUE dans le contexte de la réforme de l'Organisation des Nations Unies devait s'articuler autour des considérations suivantes :
 - i) Les futures activités et le futur organigramme du secrétariat du PNUE devaient être entièrement conformes aux éléments de base du mandat défini dans la Déclaration de Nairobi;
 - ii) La réforme devait viser à renforcer encore le rôle de principal organe des Nations Unies en matière d'environnement qu'est le Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - iii) La poursuite de la réforme de l'organisation du PNUE fondée sur les propositions du Directeur exécutif devait assurer à l'ensemble du secrétariat du PNUE un fonctionnement plus rationnel, plus efficace et plus économique;
 - b) Il a identifié cinq domaines d'intervention : i) les informations, bilans et recherches sur l'environnement, notamment sur la capacité d'intervention en cas d'éco-urgence et le renforcement des fonctions d'alerte rapide et d'évaluation; ii) le renforcement de la coordination des travaux entrepris au titre des conventions sur l'environnement et la mise au point d'instruments de politique de l'environnement; iii) l'eau douce; iv) le transfert de technologie et l'industrie; et v) l'aide à l'Afrique;

- c) Il a prié le Directeur exécutif d'approfondir ses nouvelles propositions à ce sujet dans le cadre du programme de travail de l'exercice biennal 2000-2001, et de lui faire des recommandations à ce sujet à sa vingtième session. [*ancien par. 12.4*]
- 12.5 Compte tenu de la date à laquelle le Conseil d'administration a pris ses décisions à sa cinquième session extraordinaire, il n'a pas été possible d'inclure les aspects programmatiques de la restructuration du PNUE dans les révisions au plan à moyen terme pour la période 1998-2001 présentées à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Il convient toutefois de noter que le rapport du Conseil d'administration du PNUE sur les travaux de sa cinquième session extraordinaire a également été présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Dans sa résolution 53/187 du 15 décembre 1998 concernant le rapport du Conseil d'administration du PNUE, l'Assemblée s'est félicitée du rapport du Conseil et des décisions y figurant et a notamment pris note de la décision SS.V/2. [*ancien par. 12.5*]
- 12.6 Les propositions du Directeur exécutif ont été présentées au Conseil d'administration à sa vingtième session, en février 1999. Par sa résolution 20/31 (III) du 4 février 1999, le Conseil a notamment approuvé la restructuration programmatique prévue dans le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001 qui comporte 7 sous-programmes et 26 éléments de sous-programme reprenant l'ensemble des éléments qui relevaient précédemment des centres d'activité du programme, comme indiqué dans de précédentes décisions du Conseil d'administration et, par suite, pris note de la dissolution des centres d'activité du programme suivants : écosystèmes des zones arides et lutte contre la désertification; droit de l'environnement et institutions compétentes en la matière; Système mondial de surveillance continue de l'environnement; industrie et environnement; Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques; Système international de référence (INFOTERRA); base de données sur les ressources mondiales; et océans et zones côtières. [*ancien par. 12.6*]
- 12.7 Les propositions du Directeur exécutif ont pour objectif une restructuration pratique du Programme et du secrétariat. Au niveau des programmes, la restructuration porte notamment sur un remaniement de la structure des sous-programmes prévoyant sept sous-programmes : évaluation de l'environnement et alerte rapide; élaboration des politiques d'environnement et droit; mise en oeuvre des politiques d'environnement; technologie, industrie et économie; coopération et représentation régionales; conventions sur l'environnement; et communication et information. Sur le plan administratif, la restructuration implique le transfert à l'Office des Nations Unies à Nairobi, au titre du chapitre 27G, Administration, Nairobi, des fonctions relatives à l'exécution du budget, à la gestion des tableaux d'effectifs, à la mise en oeuvre des réponses d'audit et à la fourniture d'un soutien administratif au Programme et aux secrétariats des conventions sur l'environnement associées au PNUE. Dans le cadre de cette réorganisation, le Service du budget et de la gestion du Fonds du PNUE doit être intégré dans la Division des services administratifs de l'Office, et 11 postes d'administrateur et 25 d'agent local doivent être transférés. Les autres unités administratives qui faisaient partie du Service du budget et de la gestion du Fonds, telles que le Service de la coordination et de la gestion des programmes et le Service de l'évaluation et du contrôle, relèvent désormais du Bureau du Directeur exécutif. En outre, les activités de représentation régionale qui étaient du ressort des responsables de la direction exécutive et de l'administration font maintenant partie du programme de travail. [*ancien par. 12.7*]
- 12.8 Ces propositions sont prises en compte dans le présent chapitre ainsi que dans les chapitres premier et 27G. [*ancien par. 12.8*]
- 12.9 La restructuration politique du Programme et du secrétariat pour l'exercice biennal 2000-2001 représente une modification radicale de ce qui se faisait précédemment, les fonds n'étant plus directement alloués aux divers grands secteurs, tels que l'eau douce, les océans, les sols, la diversité biologique, les forêts, la santé et l'atmosphère. La nouvelle structure ne signifie toutefois aucunement que les grands problèmes d'environnement seront moins pris en considération lors de la planification et de la mise en oeuvre des programmes mais plutôt qu'ils seront traités de manière stratégique par le biais de mécanismes appropriés. [*ancien par. 12.9*]

- 12.10 Dans sa résolution 53/242 du 28 juillet 1999 relative au rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction les efforts entrepris pour renforcer l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et des établissements humains et a invité le PNUÉ et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) à intensifier leur coopération et à renforcer la coordination de leurs activités. L'Assemblée a appuyé la proposition du Secrétaire général concernant la création d'un groupe de la gestion de l'environnement afin d'améliorer la coordination interorganisations dans le domaine de l'environnement et des établissements humains. Elle a pris note avec satisfaction de la proposition tendant à ce qu'un forum mondial sur l'environnement ait lieu chaque année au niveau ministériel, ce forum étant constitué par le Conseil d'administration du PNUÉ les années où celui-ci tient une session ordinaire et le forum tenant lieu de session extraordinaire du Conseil d'administration les autres années; le forum permettrait aux participants d'examiner les questions importantes et nouvelles qui se posent dans le domaine de l'environnement. L'Assemblée a appuyé les propositions visant à faciliter et à appuyer le renforcement des liens et de la coordination entre les conventions relatives à l'environnement et aux questions connexes. Elle a accueilli favorablement les propositions touchant le rôle, la participation et l'engagement constructif des grands groupes qui jouent un rôle actif dans le domaine de l'environnement et des établissements humains, compte dûment tenu des règles, réglementations et procédures pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée a souligné qu'il fallait améliorer encore le rôle du PNUÉ en tant qu'agent d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Elle a rappelé qu'il importait de renforcer les capacités du PNUÉ en matière d'information, de suivi et d'évaluation des tendances mondiales et régionales dans les domaines de l'environnement et des établissements humains ainsi que de l'alerte rapide en cas de menace écologique. Elle a souligné qu'il fallait veiller à ce que le renforcement des capacités et l'assistance technique, ainsi que les travaux de recherche et les études scientifiques dans le domaine de l'environnement et des établissements humains, demeurent des éléments importants du programme de travail du PNUÉ. L'Assemblée a accueilli favorablement la proposition tendant à poursuivre les travaux en cours en vue de l'élaboration d'indicateurs de l'environnement et des établissements humains, et a souligné à cet égard la nécessité d'éviter les chevauchements d'activités. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-quatrième session un rapport sur l'application de la résolution. Les aspects financiers et de programmation de l'application de cette résolution sont à l'étude et le résultat de cet examen figurera dans le rapport qui doit être soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. [*nouveau*]
- 12.11 Le montant des ressources proposées pour l'exercice biennal 2000-2001 (8 713 900 dollars) fait apparaître une diminution de 42 700 dollars (0,4 %) due à des augmentations et à des diminutions des crédits demandés au titre de différents objets de dépense, notamment au transfert de ressources pour les voyages du personnel du Bureau du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies à Nairobi (49 600 dollars) du présent chapitre au chapitre premier. [*ancien par. 12.10*]
- 12.12 Les fonds extrabudgétaires prévus pour l'exercice biennal 2000-2001 (182 709 300 dollars) représentent 95,08 % de l'ensemble des ressources dont dispose le Programme. Il est prévu dans les arrangements existants concernant l'examen intergouvernemental et la gestion de ces fonds extrabudgétaires que le Conseil d'administration du PNUÉ approuve des budgets biennaux définissant l'utilisation de ce type de ressources. [*ancien par. 12.11*]
- 12.13 Les ressources au titre du chapitre 12 pour l'exercice 2000-2001 se répartiraient comme suit : [*ancien par. 12.12*]

	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires
	(En pourcentage)	
A. Organes directeurs	14,7	–
B. Direction exécutive et administration	24,6	8,4
C. Programme de travail	60,7	91,6
Total	100,0	100,0

Tableau 12.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique [ancien tableau 12.1]

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	1 434,8	1 281,8	–	–	1 281,8	71,7	1 353,5
B. Direction exécutive et administration	3 180,0	4 102,1	(1 955,4)	(47,6)	2 146,7	190,5	2 337,2
C. Programme de travail	2 385,5	3 372,7	1 912,7	56,7	5 285,4	487,3	5 772,7
Total	7 000,3	8 756,6	(42,7)	(0,4)	8 713,9	749,5	9 463,4

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	5 922,7	9 977,8	ii) Des activités extrabudgétaires	6 857,8
			b) Activités de fond :	
	4 636,7	8 039,7	Fonds d'affectation spéciale généraux	13 978,0
	12 693,0	18 423,2	Fonds pour l'environnement	8 523,6
			c) Projets opérationnels :	
	54 612,8	80 000,0	Fonds pour l'environnement	105 000,0
	22 658,7	32 378,1	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	32 219,6
	15 397,3	11 851,7	Contributions de contrepartie	16 130,4
Total	115 921,2	160 670,5		182 709,4
Total 1) et 2)	122 921,5	169 427,1		192 172,8

Tableau 12.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense [ancien tableau 12.2]
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	5 072,7	6 775,9	23,0	0,3	6 798,9	624,3	7 423,2
Autres dépenses de personnel	1 314,1	1 148,3	–	–	1 148,3	35,3	1 183,6
Consultants et experts	169,8	204,3	(24,5)	(11,9)	179,8	20,6	200,4
Voyages	250,9	292,9	(49,6)	(16,9)	243,3	11,8	255,1
Services contractuels	42,0	38,3	–	–	38,3	6,9	45,2
Frais généraux de fonctionnement	138,5	217,6	8,4	3,8	226,0	37,9	263,9
Dépenses de représentation	3,6	5,8	–	–	5,8	1,1	6,9
Fournitures et accessoires	4,0	53,1	–	–	53,1	9,4	62,5
Mobilier et matériel	4,7	20,4	–	–	20,4	2,2	22,6
Total	7 000,3	8 756,6	(42,7)	(0,4)	8 713,9	749,5	9 463,4

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1996-1997	1998-1999	2000-2001
	Dépenses	Montant estimatif	Montant estimatif
Postes	68 067,7	67 691,5	81 714,5
Autres dépenses de personnel	1 260,0	2 097,1	1 067,5
Consultants et experts	5 197,6	6 483,1	7 489,0
Voyages	7 668,4	8 576,8	8 111,9
Services contractuels	9 235,5	20 486,2	23 113,3
Frais généraux de fonctionnement	13 086,8	16 630,9	16 196,7
Fournitures et accessoires	555,6	1 251,5	1 056,8
Mobilier et matériel	1 124,8	1 957,5	1 540,4
Transformation et amélioration des locaux	16,0	–	–
Subventions et contributions	2 739,1	379,7	11 574,9
Dépenses diverses	6 969,7	35 116,2	30 844,4
Total	115 921,2	160 670,5	182 709,3
Total 1) et 2)	122 921,5	169 427,1	192 172,7

Tableau 12.3

Postes nécessaires [ancien tableau 12.3]

Unité administrative : Programme des Nations Unies pour l'environnement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	–	–	–	–	1	1	1	1
D-2	3	3	–	–	7	3	10	6
D-1	1	1	–	–	19	27	20	28
P-5	6	6	–	–	32	46	38	52
P-4/3	10	10	–	–	103	139	113	149
P-2/1	1	1	–	–	30	39	31	40
Total	22	22	–	–	192	255	214	277
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	5	5	–	–	11	11	16	16
Total	6	6	–	–	11	11	17	17
Autres catégories								
Agents locaux	11	11	–	–	222	225	233	236
Total	11	11	–	–	222	225	233	236
Total général	39	39	–	–	425	491	464	530

A. Organes directeurs

Tableau 12.4

Prévisions de dépenses, par objet de dépense [ancien tableau 12.4]

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	1 260,9	1 073,4	–	–	1 073,4	32,6	1 106,0
Voyages	5,9	–	–	–	–	–	–
Services contractuels	32,1	36,8	–	–	36,8	6,9	43,7
Frais généraux de fonctionnement	132,0	136,6	–	–	136,6	25,6	162,2
Dépenses de représentation	3,6	5,8	–	–	5,8	1,1	6,9
Fournitures et accessoires	0,3	29,2	–	–	29,2	5,5	34,7
Total	1 434,8	1 281,8	–	–	1 281,8	71,7	1 353,5

12.14 Le Conseil d'administration, qui est composé de 58 membres, est l'organe directeur du PNUE. Le Conseil se réunit tous les deux ans et rend compte à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. [ancien par. 12.13]

- 12.15 Par sa décision 19/1 B, le Conseil d'administration a créé un Comité intersessions de haut niveau des ministres et responsables de l'environnement composé de 36 membres qui se réunit à Nairobi au moins une fois par an. Cet organe intersessions ayant assumé certains des devoirs et responsabilités du Conseil, la durée de la session ordinaire de ce dernier a été ramenée à cinq jours. La vingtième session du Conseil a eu lieu en février 1999 et la vingt et unième session est prévue pour février 2001. [*ancien par. 12.14*]

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Autres dépenses de personnel

- 12.16 Les ressources prévues (1 073 400 dollars) comprennent : a) 1 001 900 dollars au titre des services de personnel temporaire en vue des séances de la vingt et unième session du Conseil; et b) 71 500 dollars au titre des heures supplémentaires du personnel affecté à ladite session. [*ancien par. 12.15*]

Services contractuels

- 12.17 Les ressources prévues (36 800 dollars) concernent la traduction contractuelle des documents urgents du PNUE qui ne peut être faite au PNUE même. [*ancien par. 12.16*]

Frais généraux de fonctionnement et dépenses de représentation

- 12.18 Le montant demandé (142 400 dollars) permettrait de couvrir les frais suivants : a) location et entretien du matériel et fourniture de services d'appui pour le matériel informatique (20 300 dollars); b) frais de communication, y compris au titre de l'envoi de documentation aux membres du Conseil (35 700 dollars); c) services d'appui pour le matériel électrique et électronique (20 300 dollars); d) services divers, y compris la rémunération des techniciens et ingénieurs du son chargés d'assurer le fonctionnement du matériel d'interprétation simultanée (60 300 dollars); e) réceptions officielles données par le Président du Conseil et le Directeur exécutif du PNUE pendant la session du Conseil (5 800 dollars). [*ancien par. 12.17*]

Fournitures et accessoires

- 12.19 Les ressources prévues (29 200 dollars) concernent les fournitures et accessoires d'impression. [*ancien par. 12.18*]

B. Direction exécutive et administration

1. Bureau du Directeur exécutif

Tableau 12.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense [ancien tableau 12.5]

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 273,3	3 100,1	(1 779,3)	(57,3)	1 320,8	167,9	1 488,7
Autres dépenses de personnel	52,1	73,4	(73,4)	(100,0)	–	–	–
Voyages	103,8	109,1	(78,1)	(71,5)	31,0	1,5	32,5
Frais généraux de fonctionnement	6,5	35,0	(21,2)	(60,5)	13,8	2,6	16,4
Fournitures et accessoires	3,7	10,4	(3,4)	(32,6)	7,0	1,3	8,3
Mobilier et matériel	–	10,5	–	–	10,5	2,0	12,5
Total	2 439,4	3 338,5	(1 955,4)	(58,5)	1 383,1	175,3	1 558,4

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999		2000-2001 Montant estimatif
		Montant estimatif	Provenance des fonds	
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	5 922,7	9 977,8	ii) Des activités extrabudgétaires	6 857,8
			b) Activités de fond :	
	–	–	Fonds généraux d'affectation spéciale	–
	12 693,0	18 423,2	Fonds pour l'environnement	8 523,6
Total	18 615,7	28 401,0		15 381,4
Total 1) et 2)	21 055,1	31 739,5		16 939,8

Tableau 12.6

Postes nécessaires [ancien tableau 12.6]

Unité administrative : Bureau du Directeur exécutif

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	–	–	–	–	1	1	1	1
D-2	1	–	–	–	3	–	4	–
D-1	–	–	–	–	5	3	5	3
P-5	4	1	–	–	8	3	12	4
P-4/3	3	2	–	–	33	18	36	20
P-2/1	–	–	–	–	6	3	6	3
Total	9	4	–	–	56	28	65	32
Agents des services généraux								
Autres classes	4	–	–	–	11	–	15	–
Total	4	–	–	–	11	–	15	–
Autres catégories								
Agents locaux	4	5	–	–	71	43	75	48
Total	4	5	–	–	71	43	75	48
Total général	17	9	–	–	138	71	155	80

- 12.20 La direction exécutive et l'administration comprennent deux éléments : le Bureau du Directeur exécutif et le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants. À la suite de la restructuration, la représentation régionale a été incorporée dans le programme de travail et la responsabilité de l'administration et de la gestion du Fonds pour l'environnement a été transférée à l'Office des Nations Unies de Nairobi. [ancien par. 12.19]
- 12.21 Le Directeur exécutif du PNUE est chargé globalement, au sein du système des Nations Unies, de diriger la politique de l'environnement, d'évaluer les causes et les conséquences des modifications de l'environnement, de recenser les nouvelles questions et d'encourager, au niveau international, la mise en oeuvre de mesures adoptées. Il est également chargé de coordonner, au sein du système des Nations Unies, les activités en matière d'environnement et de fournir un appui au Conseil d'administration. [ancien par. 12.20]

Ressources nécessaires (aux taux courants)*Postes*

- 12.22 Les ressources prévues (1 320 800 dollars), qui accusent une diminution de 1 779 300 dollars, permettraient de couvrir le coût des postes indiqués dans le tableau 12.6. La diminution résulte du transfert d'un poste D-2, de trois postes P-5, d'un poste P-3 et de quatre postes d'agent des services généraux (autres classes) au programme de travail, un poste d'agent local ayant été en contrepartie transféré du programme de travail au Bureau du Directeur exécutif pour répondre à ses besoins en personnel. Le transfert des postes au programme de travail est proposé dans le cadre de la restructuration du programme du PNUE que le Conseil d'administration a approuvée à sa vingtième session. [ancien par. 12.21]

Autres dépenses de personnel

- 12.23 Un montant de 73 400 dollars a été précédemment approuvé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des heures supplémentaires pour les bureaux régionaux de New York et de Genève. Il est proposé de transférer ce montant au programme de travail pour le même usage. [*ancien par. 12.22*]

Voyages

- 12.24 Les ressources prévues (31 000 dollars), qui accusent une diminution de 78 100 dollars, doivent couvrir les frais de voyage du Directeur exécutif et du personnel de son bureau pour leur permettre de participer à des réunions des Nations Unies et à des consultations avec les États Membres et de hauts fonctionnaires de l'ONU. En ce qui concerne la diminution de 78 100 dollars, il est proposé de réaffecter les ressources correspondantes comme suit : 49 600 dollars seraient transférés au chapitre premier pour couvrir les frais de voyage du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi et 28 500 dollars au programme de travail pour les frais de voyage des bureaux régionaux de New York et de Genève. [*ancien par. 12.23*]

Frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires, et mobilier et matériel

- 12.25 Les ressources prévues (31 300 dollars), qui accusent une diminution de 24 600 dollars, se décomposeraient comme suit : a) 13 800 dollars pour les communications (9 800 dollars pour les communications téléphoniques interurbaines et internationales, 2 700 dollars pour la valise diplomatique et 1 300 dollars pour les affranchissements); b) 7 000 dollars pour les fournitures de bureau et les accessoires; et c) 10 500 dollars pour le remplacement des ordinateurs individuels et des imprimantes. La diminution de 24 600 dollars correspond au montant qui avait été précédemment approuvé au titre de ces objets de dépense pour les bureaux de New York et de Genève. Il est proposé de réaffecter ce montant au programme de travail. [*ancien par. 12.24*]

2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

Tableau 12.7

Prévisions de dépenses, par objet de dépense [*ancien tableau 12.7*]

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	549,4	527,3	–	–	527,3	5,7	533,0
Autres dépenses de personnel	1,1	1,5	–	–	1,5	–	1,5
Consultants et experts	75,6	83,8	–	–	83,8	2,6	86,4
Voyages	99,9	138,5	–	–	138,5	6,7	145,2
Services contractuels	9,9	1,5	–	–	1,5	–	1,5
Frais généraux de fonctionnement	–	1,1	–	–	1,1	–	1,1
Mobilier et matériel	4,7	9,9	–	–	9,9	0,2	10,1
Total	740,6	763,6	–	–	763,6	15,2	778,8

Tableau 12.8

Postes nécessaires [ancien tableau 12.8]

Unité administrative : Secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies
pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
Total	1	1	–	–	–	–	1	1
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	1	1	–	–	–	–	1	1
Total	2	2	–	–	–	–	2	2
Total général	3	3	–	–	–	–	3	3

- 12.26 Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a été créé par la résolution 913 (X) de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1955, pour rassembler et diffuser les données scientifiques disponibles au sujet des effets des rayonnements ionisants sur l'être humain et sur son milieu. Le fait que l'Assemblée adopte chaque année des résolutions à ce sujet atteste que les États Membres sont préoccupés par l'exposition aux rayonnements ionisants et par ses effets, et que la poursuite par le Comité de la collecte de données ainsi que de leur analyse et de leur interprétation demeure nécessaire. Dans sa résolution 53/44 du 3 décembre 1998, l'Assemblée a décidé que le Comité scientifique conserverait les fonctions et le rôle indépendant qui sont actuellement les siens et l'a prié de continuer, à sa prochaine session, d'examiner les problèmes importants qui se posent dans le domaine des rayonnements ionisants et de lui présenter un rapport sur cette question à sa cinquante-quatrième session. [ancien par. 12.25]
- 12.27 Le secrétariat du Comité, situé à Vienne, organise les sessions annuelles du Comité et en assure le service. Il est en outre chargé d'élaborer les documents scientifiques demandés par le Comité en vue de leur examen à ses sessions. Ces documents, qui traitent de tous les aspects de l'exposition aux rayonnements ionisants et de leurs effets biologiques, sont rédigés par le Secrétaire du Comité avec l'assistance de consultants. [ancien par. 12.26]
- 12.28 Le secrétariat établit des rapports qu'il présente à l'Assemblée générale sur les sources et les conséquences des rayonnements ionisants sur l'homme et son milieu, en se fondant sur les évaluations les plus récentes établies par le Comité. Le rassemblement des données et la préparation des rapports du Comité s'étalent sur plusieurs années. Chaque année, un projet de document est soumis à la session annuelle du Comité, où il sert de base aux discussions techniques. En mai 2000, le Comité devrait procéder à l'examen final de son rapport pour l'an 2000 intitulé *UNSCEAR 2000 Report*, qui sera publié ultérieurement et mis à la disposition de la communauté scientifique. Pendant l'exercice biennal 2000-2001, le secrétariat du Comité continuera à travailler sur les sujets qui correspondent généralement aux questions traitées dans les annexes scientifiques du rapport du Comité pour l'an 2000 : sources naturelles et artificielles d'exposition aux rayonnements ionisants, sources médicales d'irradiation, sources professionnelles d'irradiation, méthodes d'évaluation des doses, mutagenèse et réparation de l'ADN, évaluation épidémiologique des cancers radio-induits, effets héréditaires des rayonnements, effets combinés des rayonnements et d'autres agents, effets biologiques observés lorsque les doses de rayonnement sont

faibles, expositions consécutives à l'accident de Tchernobyl et conséquences de cet accident, etc. [ancien par. 12.27]

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 12.29 Le montant prévu (527 300 dollars, inchangé), est destiné à couvrir les besoins du secrétariat en personnel, comme indiqué au tableau 12.8. [ancien par. 12.28]

Autres dépenses de personnel

- 12.30 Le montant prévu (1 500 dollars, inchangé) correspond aux heures supplémentaires effectuées par le personnel pendant les périodes de pointe de préparation des documents. [ancien par. 12.29]

Consultants et experts

- 12.31 Le montant prévu (83 800 dollars, inchangé) correspond au coût des services de consultants spécialisés requis pour l'établissement des études et des rapports qui doivent être présentés aux sessions annuelles du Comité et pour la publication du rapport du Comité. [ancien par. 12.30]

Voyages

- 12.32 Le montant prévu (138 500 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir les frais de voyage du personnel, qui se répartissent comme suit : a) participation des représentants des 21 États Membres aux sessions du Comité (123 400 dollars) et b) participation du Secrétaire du Comité à des réunions scientifiques (15 100 dollars). [ancien par. 12.31]

Services contractuels, frais généraux de fonctionnement, et mobilier et matériel

- 12.33 Le montant prévu à cette rubrique (12 500 dollars, inchangé) est destiné à couvrir les coûts suivants : a) reliure de publications et de revues scientifiques (1 500 dollars); b) partie de l'entretien et de l'appui des infrastructures techniques du réseau local (y compris les serveurs centraux) nécessaires pour appuyer les services de gestion centrale qui incombe au Comité (1 100 dollars); et c) remplacement de matériel électronique et achat de logiciels (9 900 dollars). [ancien par. 12.32]

C. Programme de travail

- 12.34 La répartition des ressources entre les sous-programmes serait la suivante : [nouveau]

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget</i>	<i>Fonds extra-</i>
	<i>ordinaire</i>	<i>budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
1. Évaluation de l'environnement et alerte rapide	16,1	18,3
2. Élaboration des politiques et droit	23,6	11,2
3. Mise en oeuvre des politiques	6,8	8,1
4. Technologie, industrie et économie	–	37,4
5. Coopération et représentation régionales	28,2	14,7
6. Conventions sur l'environnement	11,4	6,0
7. Communications et information du public	13,9	4,3
Total	100,0	100,0

Tableau 12.9

Prévisions de dépenses, par objet de dépense [ancien tableau 12.9]
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 250,0	3 148,5	1 802,3	57,2	4 950,8	450,7	5 401,5
Autres dépenses de personnel	–	–	73,4	–	73,4	2,7	76,1
Consultants et experts	94,2	120,5	(24,5)	(20,3)	96,0	18,0	114,0
Voyages	41,3	45,3	28,5	62,9	73,8	3,6	77,4
Frais généraux de fonctionnement	–	44,9	29,6	65,9	74,5	9,7	84,2
Fournitures et accessoires	–	13,5	3,4	25,1	16,9	2,6	19,5
Total	2 385,5	3 372,7	1 912,7	56,7	5 285,4	487,3	5 772,7

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	4 636,7	8 039,7	b) Activités de fond :	
			Fonds généraux d'affectation spéciale	13 978,0
	54 612,8	80 000,0	c) Projets opérationnels :	
			Fonds pour l'environnement	105 000,0
	–	–	Réserve du Programme du Fonds pour l'environnement	–
	–	–	Supplément au Programme	–
			Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	
	476,6	339,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à contribuer à la mise en oeuvre d'Action 21 en Europe et à renforcer la coopération européenne en matière d'environnement	339,0
	–	1 943,6	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à appuyer le Centre UNEPNet	2 260,0
	572,2	–	Fonds d'affectation spéciale visant à aider les pays en développement à prendre des mesures conformes à Action 21	–
	107,7	90,4	Fonds d'affectation spéciale destiné à fournir des services de consultants aux pays en développement	–
	539,6	339,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les centres internationaux de recherche agricole du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale à utiliser les systèmes d'information géographique pour la gestion de la recherche agricole	452,0

<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>2000-2001 Montant estimatif</i>
150,9	271,2	Fonds d'affectation spéciale visant à appuyer le réseau de formation écologique supérieur, en Asie et dans le Pacifique	339,0
2 755,9	1 693,4	Fonds d'affectation spéciale visant à renforcer les capacités des pays en développement d'Afrique en matière d'institutions et de réglementation	2 000,1
–	727,7	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à appuyer la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres	519,8
–	454,5	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour aider le PNUE à exécuter des projets pilotes et des projets de développement des capacités dans le domaine de l'environnement	454,5
82,2	194,6	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour appuyer les réunions du Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires chargés de l'environnement	113,0
14,6	168,4	Fonds d'affectation spéciale pour les activités à mener dans les pays en développement pour sensibiliser le public aux problèmes écologiques et mettre en place les mécanismes voulus	–
–	282,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la réalisation d'une pochette d'information vidéo indiquant comment manipuler sans danger les hydrocarbures dans le secteur de la réfrigération ménagère et commerciale à petite échelle	–
–	798,9	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à faciliter les réunions des sous-comités ou groupes de travail concernés par la réforme programmatique et administrative du PNUE	–
108,6	–	Fonds d'affectation spéciale pour l'organisation d'un atelier sur le transfert de techniques consacré à la mise en oeuvre du Protocole de Montréal à l'intention des pays francophones d'Afrique	–
8 090,7	9 040,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à permettre au PNUE d'exécuter les activités du Fonds multilatéral	12 040,0

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	311,7	519,8	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique destiné à faciliter l'application dans les pays en développement des dispositions du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	519,8
	–	79,1	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique en faveur d'INFOTERRA	90,4
	5 248,6	5 000,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la création au Japon d'un centre international des technologies de l'environnement	5 000,0
	113,0	678,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à appuyer les activités dans le domaine de l'environnement	678,0
	–	3 333,3	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à encourager les investissements dans des modes de production moins polluants dans les pays en développement	3 333,3
	–	375,2	Fonds d'affectation spéciale devant permettre de renforcer et de coordonner la mise en oeuvre du plan d'étude, d'évaluation et de réparation des conséquences des dégâts écologiques résultant du conflit entre le Koweït et l'Iraq	–
	163,0	–	Fonds d'affectation spéciale devant permettre de financer l'évaluation de la dégradation des sols au Kenya et d'y réaliser des levés cartographiques	–
	444,4	271,2	Fonds d'affectation spéciale visant à promouvoir la coopération et l'assistance techniques dans le domaine de la gestion de l'industrie, de l'environnement et des matières premières	–
	59,6	3,1	Fonds d'affectation spéciale visant à promouvoir l'innovation et l'excellence en matière de gestion	–
	75,6	542,4	Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les pays en développement à prendre les mesures voulues pour assurer la protection de la couche d'ozone conformément à la Convention de Vienne et au Protocole de Montréal	–
	3 343,8	5 233,3	Fonds d'affectation spéciale pour le programme de recrutement d'administrateurs et d'administrateurs auxiliaires	4 080,7
	15 397,3	11 851,7	Contributions de contrepartie	16 130,4
Total	97 305,5	132 269,5		167 328,0
Total 1) et 2)	99 691,0	135 642,2		173 100,7

Tableau 12.10

Postes nécessaires [ancien tableau 12.10]*Programme de travail*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	2	3	–	–	4	3	6	6
D-1	–	–	–	–	14	24	14	24
P-5	2	5	–	–	24	43	26	48
P-4/3	7	8	–	–	70	121	77	129
P-2/1	1	1	–	–	24	36	25	37
Total	12	17	–	–	136	227	148	244
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	–	4	–	–	–	11	–	15
Total	–	4	–	–	–	11	–	15
Autres catégories								
Agents locaux	7	6	–	–	151	182	158	188
Total	7	6	–	–	151	182	158	188
Total général	19	27	–	–	287	420	306	447

- 12.35 À sa vingtième session, en février 1999, le Conseil d'administration a approuvé les propositions du Directeur exécutif tendant à restructurer le Programme et le secrétariat suivant des orientations fonctionnelles. En conséquence, les activités du programme de travail en cours d'exécution, qui sont réparties entre cinq sous-programmes sectoriels (Gestion et utilisation durables des ressources naturelles; Production et consommation durables; Un environnement favorable pour la santé et le bien-être; Mondialisation et environnement; Service et appui aux niveaux mondial et régional) sont reventilées entre sept sous-programmes fonctionnels, à savoir : Évaluation environnementale et alerte rapide; Définition des politiques générales et droit de l'environnement; Application des politiques; Technologie, industrie et économie; Coopération et représentation régionales; Conventions sur l'environnement; Communications et information du public. [ancien par. 12.33]
- 12.36 Les mesures de réorganisation prises par le PNUE modifient sensiblement à la fois la nature du travail et les crédits nécessaires pour chaque sous-programme, ce qui fait qu'il est impossible de comparer les sous-programmes selon la configuration de l'exercice biennal 1998-1999 à ceux de l'exercice biennal 2000-2001. Les dépenses indiquées pour l'exercice biennal 1996-1997 correspondent au programme de travail pris dans sa totalité. Du fait de la réorganisation, ces dépenses n'ont pas pu être reventilées entre les sept nouveaux sous-programmes. [nouveau]
- 12.37 Le montant prévu au budget ordinaire pour le programme de travail, soit 5 285 400 dollars, correspond à une augmentation de 1 912 700 dollars ou 56,7 %. Ce saut tient à la réorganisation du PNUE, et plus particulièrement au fait que les activités des bureaux régionaux (qui figuraient précédemment sous la rubrique Direction exécutive et administration) ont été réaffectés au programme de travail. Les fonds extrabudgétaires représentent 96,7 % des sources de financement du PNUE, le budget ordinaire de l'ONU représentant 3,3 %. Le montant des fonds extrabudgétaires, qui est estimé à 167 328 000 dollars, ne comprend pas les ressources nécessaires au financement des conventions, des protocoles et des

programmes relatifs aux mers régionales, ni les fonds multilatéraux ni le FEM, dont le programme de travail et le budget sont approuvés par leur organe directeur. Leurs activités étant étroitement liées à celles du PNUE, celui-ci fournit un appui aux programmes de travail de ces conventions mondiales et régionales relatives à l'environnement, compte tenu des décisions de leur organe directeur respectif. [nouveau]

Sous-programme 1 Évaluation de l'environnement et alerte rapide

Tableau 12.11

Prévisions de dépenses, par objet de dépense [nouveau]

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses ^a	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	–	834,9	–	–	834,9	104,7	939,6
Frais généraux de fonctionnement	–	11,5	–	–	11,5	2,2	13,7
Fournitures et accessoires	–	3,4	–	–	3,4	0,6	4,0
Total	–	849,8	–	–	849,8	107,5	957,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses ^a	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond :	
			Fonds généraux d'affectation spéciale	–
	–	21 010,1	c) Projets opérationnels :	
			Fonds pour l'environnement	25 200,0
	–	3 367,7	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	3 351,2
	–	1 570,5	Contributions de contrepartie	2 137,5
Total		25 948,3		30 688,7
Total 1) et 2)		26 798,1		31 646,0

^a En raison de la réorganisation de la structure des sous-programmes, les dépenses ne sont pas ventilées par sous-programme.

Tableau 12.12

Postes nécessaires [nouveau]*Sous-programme : Évaluation de l'environnement et alerte rapide*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	–	–	–	–	1	1	1	1
P-5	2	2	–	–	4	7	6	9
P-4/3	–	–	–	–	9	18	9	18
P-2/1	–	–	–	–	2	4	2	4
Total	3	3	–	–	16	30	19	33
Autres catégories								
Agents locaux	–	–	–	–	24	23	24	23
Total	–	–	–	–	24	23	24	23
Total général	3	3	–	–	40	53	43	56

12.38 L'objectif général de ce sous-programme est de suivre en permanence l'état de l'environnement mondial, d'identifier les problèmes naissants, de donner rapidement l'alerte et d'aider à établir les priorités de l'action environnementale à l'échelon international, régional et national. Le sous-programme est exécuté par la Division de l'évaluation de l'environnement et de l'alerte rapide. À cette fin et avec la collaboration des organismes des Nations Unies et des partenaires concernés, le sous-programme entreprendra des évaluations périodiques de problèmes environnementaux prioritaires, il renforcera les collaborations avec des programmes mondiaux et nationaux d'observation de l'environnement et il aidera à établir des informations de référence pour la formulation et l'exécution de politiques. Dans le but d'inciter les gouvernements et la communauté internationale à s'attaquer aux problèmes environnementaux, il

facilitera la diffusion de l'information scientifique dont ont besoin les responsables pour mieux protéger l'environnement; il évaluera l'état de l'environnement et les menaces qui pèsent sur lui de façon à alerter les décideurs et à faciliter l'élaboration de nouvelles stratégies de réduction des impacts; il concevra des stratégies et contribuera à l'alerte rapide et à l'action menée face aux menaces environnementales nouvelles ou perçues depuis peu; il identifiera les nouveaux problèmes. [nouveau]

Réalisations escomptées

12.39 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les réalisations suivantes sont escomptées :

- a) Élaboration de politiques et de programmes d'action mondiaux, régionaux et nationaux plus efficaces en vue de faire face aux problèmes environnementaux qui se posent ou vont se poser, grâce à des évaluations et à des rapports intégrés au niveau mondial, qui analysent l'état de l'environnement mondial, recensent les tendances observées aux niveaux mondial et régional et donnent des informations sur les menaces environnementales aux fins de l'alerte rapide;
- b) Coordination renforcée des systèmes d'évaluation environnementale et d'alerte rapide grâce à un processus et à un cadre international de coopération associant la communauté scientifique, les institutions et experts sectoriels, les décideurs et d'autres groupes;
- c) Capacité accrue d'identifier les menaces, urgences et problèmes environnementaux qui font leur apparition, d'élaborer des stratégies et méthodes pertinentes et de fournir en temps utile l'information voulue pour appuyer le système d'alerte rapide;
- d) Création d'institutions efficaces dans le cadre du PNUE pour mettre au point des stratégies de renforcement des capacités, de transfert de données et d'informations et d'évaluation des questions présentant un intérêt aux niveaux régional et mondial tout en répondant aux besoins des institutions partenaires aux niveaux national et sous-régional;
- e) Diffusion et échange d'informations et de données environnementales pour faciliter la prise de décisions dans des domaines clés relatifs à l'environnement et au développement durable. [nouveau]

Produits

12.40 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits suivants seront exécutés :

- a) *Appui aux organes intergouvernementaux/organes d'experts (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)*
 - i) Services fonctionnels aux réunions du Conseil d'administration, du Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires chargés de l'environnement, et au Comité des représentants permanents, selon que de besoin;
 - ii) Autres services : quatre groupes de travail «Perspectives mondiales en matière d'environnement» sur les données, les scénarios, les modèles et les politiques;
- b) *Autres activités opérationnelles (ressources extrabudgétaires)*
 - i) Publications en série
 - a. Troisième numéro de *Perspectives mondiales en matière d'environnement*. Rapport, documentation technique correspondante et autres produits dérivés du processus d'évaluation des perspectives mondiales en matière d'environnement;
 - b. Bulletin sur la lutte contre la désertification (quatre numéros).
 - ii) Publications isolées
 - a. Rapport du millénaire sur les ressources mondiales, établi en collaboration avec le World Resources Institute, le PNUD et la Banque mondiale;

- b. Programme d'action mondial relatif à l'évaluation mondiale des sources de pollution terrestre, y compris les évaluations régionales;
- c. Évaluation des ressources en eau douce : évaluation de l'impact des politiques économiques, environnementales et patrimoniales sur les ressources en eau, y compris en ce qui concerne l'utilisation et l'accès, à l'appui de l'Initiative spéciale pour l'Afrique; évaluation stratégique de la gestion des ressources en eau dans les principaux bassins (y compris sur le plan de la biodiversité); système mondial de surveillance de l'environnement et de l'évaluation de la qualité des eaux;
- d. Évaluation de la qualité de l'air : évaluation des pollutions atmosphériques transfrontières; impact de l'oscillation australe El Niño (El Niño et La Niña);
- e. Évaluation du milieu marin : évaluations mondiales et régionales de l'état du milieu marin; évaluations mondiales et régionales des mammifères marins, y compris l'identification des espèces en danger/menacées d'extinction; méthodologie d'évaluation rapide des récifs coralliens (initiative internationale en faveur des récifs coralliens);
- f. Évaluation des sols : évaluations orientées vers l'action sur les causes et l'état de la désertification, y compris les aspects biophysiques et socioéconomiques, et analyse des facteurs qui contribuent à la dégradation des sols dans d'autres écosystèmes;
- g. Évaluation de la biodiversité : étude diagnostique de l'impact d'El Niño sur la biodiversité, au moyen d'une approche par écosystème; évaluation des besoins des agriculteurs et programmes nationaux pour la restauration de la diversité génétique des plantes dans les écosystèmes agricoles en Afrique; effets de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité sur la mise au point de nouvelles technologies de contrôle de l'expression phytogénétique; évaluation de la biodiversité en Europe;
- h. Évaluations régionales : Antarctique; Palestine et autres territoires arabes; et rapports sur l'état de l'environnement en Asie et dans le Pacifique;
- i. Rapport des chefs de projets, à l'intention de la Commission du développement durable, sur les informations relatives à la prise de décisions;
- j. Examen et analyse des processus internationaux de consultation scientifique en vue d'harmoniser les processus d'évaluation;
- k. Rapport sur l'état de l'observation mondiale;
- l. Rapport intérimaire sur la mise en oeuvre du système mondial d'observation de la Terre, du système mondial d'observation du climat et du système mondial d'observation des océans;
- m. Stratégie régionale sur la mise en valeur et le renforcement des capacités de gestion des données et de l'information environnementales des institutions nationales partenaires, à l'appui des évaluations et des rapports nationaux, régionaux et mondiaux (Asie et Pacifique, Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Europe orientale, Asie occidentale);
- n. Trois rapports sous-régionaux et nationaux sur l'état de l'environnement;
- o. Rapports sur les ressources agrogénétiques et le germoplasme dans des zones montagneuses clés ainsi que sur les connaissances et les méthodes scientifiques appliquées à la biodiversité agricole;
- p. Analyse des liens entre dégradation des sols, changements climatiques et diminution de la diversité biologique;

- iii) Documents techniques destinés à des utilisateurs extérieurs
 - a. Répertoire des indicateurs environnementaux en vue de l'évaluation de l'environnement (terres, diversité biologique, eaux, etc.);
 - b. Méthodes d'évaluation de la détérioration des sols et de l'utilisation durable des terres;
 - c. Série de documents de référence (thésaurus, répertoire international des sources, guides de référence, etc.) à l'appui de l'échange au niveau international et entre plusieurs langues de données environnementales;
 - d. Un extranet sur l'environnement desservant la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe;
 - e. Données environnementales et base de données régionale accessibles sur Internet;
 - f. Accès à l'information sur l'environnement par les voies en place et notamment les sites Web du PNUE et ses réseaux organiques;
 - g. Données et informations, dont des ensembles de données numériques et d'informations à valeur ajoutée, des rapports techniques et des informations destinées à la prise de décisions (bases de données et cartes mondiales, rapports en ligne sur l'état de l'environnement et autres études concernant l'information);
 - h. Mise au point et diffusion d'un cadre d'analyse des tendances (analyse des données de base types pour l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement pour la région de l'Asie et du Pacifique);
 - i. Ensembles ciblés de la Base de données sur les ressources mondiales (GRID) aux fins d'analyse et d'évaluation des tendances et apports techniques aux activités d'évaluation de l'environnement;
 - j. Méthodes, bases de données et ensembles d'informations sur la détection précoce; alerte rapide au sujet de problèmes nouveaux en collaboration avec le Comité scientifique sur les problèmes d'environnement (SCOPE); alerte rapide sur l'impact de l'oscillation australe «El Niño» sur l'Afrique orientale et australe en vue de l'organisation en prévision des catastrophes;
 - k. Analyse des écarts concernant le degré de préservation des zones à forte diversité biologique;
 - l. Base de données sur les «points chauds» environnementaux potentiels et les zones de conflit (y compris les conflits liés à l'utilisation des terres);
 - m. Évaluation des incendies de forêts et des risques d'inondation au moyen de données obtenues par satellite et de données secondaires;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) Coopération avec un réseau mondial opérationnel composé de 20 centres participant à l'évaluation de l'environnement;
 - ii) Liaison avec des partenaires extérieurs en matière d'évaluation dans le cadre d'activités d'évaluation sectorielles et intersectorielles au niveau mondial;
 - iii) Maître d'oeuvre du chapitre 9 d'Action 21 et pour ce qui est de la désertification pour le compte de la Commission du développement durable, établissement de rapports et fourniture d'un appui au Comité de la science et de la technologie de la Convention sur la lutte contre la désertification au titre de ses travaux techniques consacrés à la détérioration des sols;
 - iv) Coordination du plan Vigie pour l'ensemble du système des Nations Unies;

- v) Collaboration avec un réseau de 15 centres dépositaires des bases de données GRID participant à la production et à l'analyse des données ainsi qu'aux activités d'observation et d'alerte rapide;
 - vi) Collaboration avec un réseau de 15 organismes nationaux et partenaires scientifiques participant aux activités d'observation et d'alerte rapide;
 - vii) Collaboration et coordination intéressant cinq réseaux stratégiques coopératifs servant de voie d'information et de transmission de données concernant l'évaluation et l'information environnementales (dont les perspectives mondiales en matière d'environnement) en Asie et dans le Pacifique, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Europe orientale et en Asie occidentale;
 - viii) Coordination d'un réseau d'échange d'informations sur l'environnement composé de 178 interlocuteurs nationaux;
 - ix) Collaboration avec un sous-réseau lusophone couvrant l'Angola, le Brésil, la Guinée-Bissau, le Mozambique, le Portugal et Sao Tomé-et-Principe;
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*
- i) Fourniture de services d'appui technique, dont des services de formation sur la constitution de réseaux et les données sur l'environnement, la gestion des bases de données et la mise au point de moyens d'information, à des partenaires institutionnels nationaux et internationaux;
 - ii) Exécution de programmes nationaux d'éducation et de sensibilisation à l'environnement dans huit pays, dont quatre pays d'Europe centrale et orientale et nouvellement indépendants signataires de la Convention d'Århus;
 - iii) Mise au point et application dans huit pays, dont quatre pays d'Europe centrale et orientale et nouvellement indépendants, signataires de la Convention d'Århus, d'un ensemble organisé de ressources électroniques (sites Web, serveurs de listes, etc.) fournissant des informations sur l'environnement aux utilisateurs via Internet;
 - iv) Application d'un cadre type de participation du public aux prises de décisions concernant l'environnement dans quatre pays ainsi que d'un système de référence permettant d'en évaluer l'efficacité;
 - v) Formation du personnel technique aux stations du système Mercure du PNUE et de ses partenaires. *[nouveau]*

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 12.41 Le montant prévu (834 900 dollars, inchangé) couvrirait le coût d'un poste D-2 et de deux postes P-5 à Nairobi. *[nouveau]*

Frais généraux de fonctionnement

- 12.42 Le montant prévu (11 500 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir le coût des communications. *[nouveau]*

Fournitures et accessoires

- 12.43 Le montant prévu (3 400 dollars, inchangé) couvrirait le coût des fournitures de bureau. *[nouveau]*

Sous-programme 2

Élaboration des politiques et droit

Tableau 12.13

Prévisions de dépenses, par objet de dépense [nouveau]

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses ^a	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	–	464,8	761,4	163,8	1 226,2	117,4	1 343,6
Frais généraux de fonctionnement	–	15,2	–	–	15,2	2,7	17,9
Fournitures et accessoires	–	3,4	–	–	3,4	0,8	4,2
Total	–	483,4	761,4	157,5	1 244,8	120,9	1 365,7

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses ^a	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond :	452,0
	–	260,0	Fonds généraux d'affectation spéciale	
	–	10 900,0	c) Projets opérationnels :	
	–		Fonds pour l'environnement	13 650,0
	–	2 478,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	2 465,9
	–	1 560,4	Contributions de contrepartie	2 123,8
Total	–	15 198,4		18 691,7
Total 1) et 2)	–	15 681,8		20 057,4

^a En raison de la restructuration, les dépenses ne sont pas ventilées par sous-programme.

Tableau 12.14

Postes nécessaires [nouveau]*Sous-Programme 2 : Élaboration des politiques et droit*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	–	1	–	–	1	–	1	1
D-1	–	–	–	–	3	5	3	5
P-5	–	1	–	–	4	6	4	7
P-4/3	2	3	–	–	9	16	11	19
P-2/1	–	–	–	–	2	3	2	3
Total	2	5			19	30	21	35
Autres catégories								
Agents locaux	–	–	–	–	25	25	25	25
Total	–	–	–	–	25	25	25	25
Total général	2	5			44	55	46	60

- 12.44 Le sous-programme est exécuté par la Division de l'élaboration des politiques et du droit. L'expérience acquise en matière d'élaboration des politiques depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement est mitigée. La recherche scientifique montre que, faute de politiques environnementales et d'instruments d'intervention adéquats, la dégradation de l'environnement ne fait que s'aggraver. Désormais, l'action politique en matière d'environnement devrait reposer sur l'analyse et l'évaluation scientifiques des problèmes qui se posent et des menaces qui se dessinent. Principal organe des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, le PNUE recense les grands problèmes environnementaux et les menaces naissantes, il élabore des politiques offrant plusieurs possibilités, il est l'agent catalyseur d'un consensus politique et d'une action au niveau intergouvernemental, et il veille à la cohérence des diverses politiques et mesures adoptées par les organismes des Nations Unies. [nouveau]
- 12.45 En 2000-2001, ce sous-programme consistera à analyser, examiner et élaborer des politiques environnementales (sectorielles ou plurisectorielles) propices à un développement durable; à élaborer des instruments juridiques et politiques et des moyens d'intervention nouveaux, et à renforcer ceux qui existent déjà ainsi que les cadres institutionnels; à améliorer la coordination des politiques environnementales et l'échange d'informations sur les politiques au sein du système des Nations Unies et, si de besoin, à l'extérieur; à promouvoir la concertation avec les grands groupes; et à mobiliser des contributions plus importantes pour le Fonds pour l'environnement du PNUE, en systématisant les activités de mobilisation de ressources du Programme et en les ciblant mieux. [nouveau]

Réalisations escomptées

- 12.46 Les réalisations escomptées sont les suivantes :
- Élaboration de politiques et sensibilisation pour faire face aux menaces qui pèsent sur l'environnement et aux problèmes écologiques avec la participation plus active des partenaires et des grands groupes;
 - Élaboration, application et évaluation des instruments juridiques, économiques et autres conçus pour faciliter l'intégration des politiques en matière d'environnement et de développement;

- c) Meilleure coordination, à l'échelle du système des Nations Unies, des politiques de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable;
- d) Meilleure identification des objectifs prioritaires des gouvernements qui sont atteints grâce aux fonds du PNUE;
- e) Mobilisation efficace de fonds provenant de sources qui n'avaient jusqu'alors pas été exploitées. [nouveau]

Produits

12.47 Durant l'exercice biennal 2000-2001, les produits suivants seront exécutés :

- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts (fonds extrabudgétaires)*
 - i) Services de secrétariat fournis aux réunions du Conseil d'administration, du Comité de haut niveau des ministres et responsables de l'environnement et du Comité des représentants permanents, selon que de besoin;
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
 - a. Six documents directifs et deux rapports destinés à l'Assemblée générale, au Conseil d'administration, à la Commission du développement durable et aux organismes de recherche scientifique et d'élaboration des politiques sur la pertinence et l'efficacité des instruments internationaux de politique générale;
 - b. Deux rapports, en vue de la vingt et unième session du Conseil d'administration, portant sur le droit de l'environnement : Programme de Montevideo III et état des conventions et des protocoles relatifs à l'environnement;
 - c. Trois rapports sur les contributions et les dépenses à l'intention du Conseil d'administration;
 - iii) Autres services fournis
 - a. Cinq réunions de groupes d'experts intergouvernementaux chargés de rechercher un consensus sur les orientations des politiques générales, les interventions et les stratégies;
 - b. Quatre réunions de groupes d'experts et autres organisées conjointement avec des institutions partenaires en vue de l'élaboration de politiques et de la sensibilisation;
 - c. Quatre réunions de groupes d'experts chargés d'élaborer des orientations générales et des stratégies pour faire face aux grands problèmes d'environnement et de développement durable et aux événements qui se produisent dans ce domaine;
 - d. Une réunion internationale de groupe d'experts chargés de préparer un nouveau programme stratégique pour l'élaboration et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo III);
 - e. Une réunion de hauts fonctionnaires spécialistes du droit de l'environnement en vue de la préparation du Programme de Montevideo III;
 - f. Deux sessions du Comité intergouvernemental de négociation en vue de l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant concernant certains polluants organiques persistants et une conférence de plénipotentiaires en vue de l'adoption de cet instrument, en coopération avec le sous-programme relatif à la technologie, à l'industrie et à l'économie;
 - g. Une réunion de groupe d'experts chargés d'examiner les lois, politiques et directives nationales types propres à favoriser l'accès à l'éco-information, la participation de la population à la prise des décisions et l'accès à la justice dans le domaine de

- l'environnement, et d'envisager les moyens de les promouvoir conformément à la décision 20/4 du Conseil d'administration;
- h. Prestation, en qualité de secrétariat intérimaire, de services de secrétariat en vue des réunions qui doivent se tenir dans le cadre de l'Accord de Lusaka de 1994 sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages;
- b) *Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires)*
- i) Publications en série. Bulletin semestriel du PNUE sur le droit de l'environnement et Registre des traités internationaux et autres accords dans le domaine de l'environnement;
- ii) Publications hors série
- a. Six rapports analytiques sur les questions de politique générale liées à l'environnement dans divers domaines intersectoriels, dans le contexte du développement durable (établissements humains, perspective sexospécifique, lutte contre la pauvreté, conflits environnementaux, commerce, situations d'urgence et réfugiés);
- b. Trois études communes reflétant la programmation et le dialogue entre les politiques et les sciences appliquées pour l'élaboration des politiques et les activités de plaidoyer;
- c. Trois cas de réussite concernant les activités de projet liées aux sexospécificités (parité entre les sexes et environnement, réseau de centres de liaison gouvernementaux sur ces questions);
- d. Étude sur la nécessité d'élaborer de nouveaux instruments internationaux sur l'environnement visant au développement durable et faisabilité d'une telle étude;
- e. Rapport d'évaluation sur l'applicabilité et l'efficacité de deux accords de bassin, en ce qui concerne notamment la prévention et le règlement des différends relatifs à l'accès équitable aux ressources en eau partagées et à leur utilisation, en coopération avec les sous-programmes sur la mise en oeuvre des politiques et sur l'évaluation de l'environnement et l'alerte rapide;
- iii) Documentation technique à l'intention des utilisateurs extérieurs
- a. Services d'une base de données du Service commun d'information sur le droit de l'environnement PNUE/UICN (Alliance mondiale pour la nature) (en coopération avec le sous-programme sur l'évaluation de l'environnement et l'alerte rapide);
- b. Un document d'orientation juridique concernant les programmes sur le droit à l'information ou d'autres programmes d'information du public dans le domaine des produits chimiques, en coopération avec le sous-programme sur la technologie, l'industrie et l'économie;
- c. Un document d'orientation sur l'application de certains accords concernant l'environnement (par exemple, Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Convention sur la diversité biologique, procédure de consentement préalable en connaissance de cause, polluants organiques persistants, Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages, conventions sur les mers régionales, Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique, Convention-cadre des Nations Unies

- concernant les changements climatiques, en coopération avec les sous-programmes sur la mise en oeuvre des politiques et sur les conventions relatives à l'environnement;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Coopération avec les responsables et analystes en matière d'environnement; avec des partenaires pour l'analyse et l'examen des orientations et les activités de mobilisation, une importance particulière étant accordée à l'intégration sectorielle et intersectorielle; avec la société civile et les ONG, afin d'intégrer leurs apports dans l'élaboration des politiques et des programmes; avec le secteur privé, afin d'élargir et de renforcer la base des ressources du PNUE;
 - ii) Apports au suivi interorganisations du Programme d'action de Beijing (y compris les mesures assurant l'intégration des questions d'équité entre les sexes dans la planification des projets du PNUE, la formation du personnel et ses pratiques) et participation aux activités interorganisations concernant les femmes et l'environnement;
 - iii) Coopération avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) concernant les accords relatifs à la pollution atmosphérique transfrontière dans la sous-région;
 - iv) Coopération internationale visant à renforcer le réseau d'échanges d'informations entre les responsables environnementaux pour les cadres directifs convenus avec d'autres organismes des Nations Unies concernant la mise au point de programmes de travail et activités avec d'autres organismes des Nations Unies; consultation sur le programme du PNUE au CPC et sur l'échange d'informations concernant les programmes, les politiques et les ressources financières entre le PNUE et ses partenaires extérieurs; liaison avec l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU;
 - v) Fourniture de conseils et d'apports juridiques pour l'établissement du rapport sur les principes communs relatifs aux mesures commerciales dans les accords multilatéraux sur l'environnement, et du rapport sur les incidences commerciales et économiques de la mise en oeuvre de différentes conventions sur l'environnement; fourniture d'apports juridiques au Groupe intergouvernemental sur les forêts, y compris l'examen de possibilités d'action pour éliminer les causes principales de la déforestation et de la dégradation des forêts; services généraux de conseillers juridiques à l'Office des Nations Unies à Nairobi, au PNUE et au CNUEH (par exemple, conseils juridiques aux organes subsidiaires, examen juridique des accords de siège et mémorandums d'accord et autres documents, avis consultatifs sur les relations avec le pays hôte, liaison avec le Bureau des affaires juridiques de l'ONU, assistance pour le règlement des différends);
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*
- i) Matériaux techniques, documentation sur les meilleures pratiques, services consultatifs et formation fournis aux gouvernements dans le domaine du droit de l'environnement et des politiques dans ce domaine;
 - ii) Fourniture de conseils aux gouvernements sur les nouvelles questions et nouveaux besoins dans le domaine de l'environnement;
 - iii) Fourniture de conseils consultatifs à 16 pays pour l'élaboration de propositions législatives en vue de l'application de certains accords en matière d'environnement, qui se rapportent aux questions relatives à l'environnement et au développement durable (par le biais d'équipes nationales, de consultants, d'un soutien technique et d'instances nationales de concertation);
 - iv) Élaboration et mise à l'essai d'une stratégie d'application intégrée et établissement d'un rapport d'évaluation sur l'utilité ou l'efficacité des moyens d'intervention nationaux dans

- un pays et leur application, en coopération avec le sous-programme sur la mise en oeuvre des politiques;
- v) Fourniture de services consultatifs juridiques pour l'élaboration d'instruments juridiques concernant les régimes des mers régionales (mer Caspienne, Afrique orientale, mer Noire et mer Jaune);
 - vi) Fourniture de services consultatifs pour l'élaboration ou le renforcement d'un accord de bassin efficace, une attention particulière étant accordée au renforcement des capacités institutionnelles pour la prévention et le règlement des différends sur l'accès équitable aux ressources en eau partagées et à leur utilisation;
 - vii) Cinquième Programme de formation mondial sur le droit de l'environnement et les politiques environnementales, en conjonction avec le sous-programme sur la mise en oeuvre des politiques;
 - viii) Atelier sur le droit et l'économie de l'environnement, organisé à l'intention des responsables dans la région des Caraïbes;
 - ix) Stages de formation et séminaires régionaux thématiques organisés à l'intention des décideurs et des analystes;
 - x) Soutien juridique aux monographies nationales sur les instruments économiques; pour les ateliers de renforcement des capacités sur les instruments économiques; et pour la mise au point d'instruments économiques, commerciaux et financiers et leur intégration dans les cadres juridiques et institutionnels, internationaux et nationaux. [nouveau].

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 12.48 Le montant prévu (1 226 200 dollars), qui accuse une augmentation de 761 400 dollars, correspond au coût des postes indiqués au tableau 12.14. Ces postes seraient répartis comme suit : 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3 à New York et 1 D-2 et 1 P-4 à Nairobi. L'augmentation de 761 400 dollars est le résultat des transferts suivants : un poste D-2 serait transféré de la direction exécutive et de l'administration, c'est-à-dire du bureau régional à New York, qui était auparavant attaché à la direction exécutive et à l'administration; un poste P-5 et un poste P-3 (pour New York) seraient transférés de la direction exécutive et de l'administration, à savoir le groupe des affaires interorganisations, qui était auparavant rattaché à la direction exécutive et à l'administration. [nouveau]

Frais généraux de fonctionnement

- 12.49 Les ressources prévues (15 200 dollars, inchangé) serviraient à couvrir les dépenses en matière de communications. [nouveau]

Fournitures et accessoires

- 12.50 Les ressources prévues (3 400 dollars, inchangé) serviraient à couvrir le coût des fournitures de bureau. [nouveau]

Sous-programme 3

Mise en oeuvre des politiques

Tableau 12.15

Prévisions de dépenses, par objet de dépense [nouveau]

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses ^a	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	–	273,8	–	–	273,8	33,7	307,5
Consultants	–	120,5	(65,5)	(54,4)	55,0	10,2	65,2
Voyages	–	22,7	–	–	22,7	1,2	23,9
Frais généraux de fonctionnement	–	7,1	–	–	7,1	1,4	8,5
Fournitures et accessoires	–	3,3	–	–	3,3	0,6	3,9
Total	–	427,4	(65,5)	(15,3)	361,9	47,1	409,0

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses ^a	1998-1999		2000-2001 Montant estimatif
		Montant estimatif	Provenance des fonds	
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
	–	1 297,1	Fonds d'affectation spéciale généraux	2 255,1
			c) Projets opérationnels :	
	–	6 100,0	Fonds pour l'environnement	7 350,0
	–	2 418,4	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	2 406,6
	–	1 166,6	Contributions de contrepartie	1 587,8
Total	–	10 982,1		13 599,5
Total 1) et 2)	–	11 409,5		14 008,5

^a En raison de la restructuration, les dépenses ne sont pas ventilées par sous-programme.

Tableau 12.16

Postes nécessaires [nouveau]*Sous-programme : Mise en oeuvre des politiques*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	–	–	–	–	1	1	1	1
D-1	–	–	–	–	2	3	2	3
P-5	–	–	–	–	3	5	3	5
P-4/3	1	1	–	–	9	13	10	14
P-2/1	–	–	–	–	3	4	3	4
Total	1	1	–	–	18	26	19	27
Autres catégories								
Agents locaux	1	1	–	–	16	16	17	17
Total	1	1	–	–	16	16	17	17
Total général	2	2	–	–	34	42	36	44

- 12.51 Le PNUE est avant tout un catalyseur et, parfois, un agent d'exécution du système des Nations Unies. Toutefois, les appels lancés par les gouvernements depuis la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement en faveur d'un renforcement et d'une revitalisation du PNUE ont abouti à renforcer son rôle en matière de mise en oeuvre des politiques et à créer ce sous-programme. Pour remplir sa nouvelle mission, le PNUE doit se constituer peu à peu les moyens de mettre en oeuvre des politiques avec efficacité et consolider progressivement ces moyens. Dans la mesure où il a divers sous-programmes qui mènent des activités de mise en oeuvre des politiques, il doit avoir un service qui coordonne, appuie et assume la responsabilité de ce travail. Ce sous-programme, qui est appliqué par la Division de mise en oeuvre des politiques, consistera donc à appuyer les activités menées dans ce domaine par d'autres sous-programmes (par exemple services consultatifs, projets pilotes, formation théorique et pratique et autres activités de renforcement des capacités); à entreprendre des activités de mise en oeuvre qui ne relèvent d'aucun autre sous-programme ou, au contraire, relèvent de deux autres d'entre eux ou plus; à dégager des enseignements du processus de contrôle et d'évaluation, ce qui pourrait améliorer l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques; et à mobiliser et coordonner l'action internationale en cas d'urgence environnementale. [nouveau]

Réalisations escomptées

- 12.52 Les réalisations escomptées sont les suivantes :

- Renforcement des capacités de gestion de l'environnement et des moyens dont les pouvoirs publics disposent pour traiter les problèmes d'exécution des politiques de l'environnement par la prestation, à l'intention des gouvernements, de services consultatifs, de services d'éducation et de formation et de services de renforcement des capacités dans le domaine de la politique de l'environnement;
- Renforcement des mécanismes et des capacités de mobilisation, de coordination et de mise en oeuvre des mesures d'intervention en cas d'éco-urgence. [nouveau]

Produits

- 12.53 Durant l'exercice biennal 2000-2001, les produits suivants seront exécutés :

-
- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux/groupes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions
 - a. Sessions du Conseil d'administration, du Comité de haut niveau des ministres et responsables de l'environnement et du Comité des représentants permanents, selon que de besoin;
 - b. Services de secrétariat et d'appui en matière de programmes au profit : i) du Programme d'action mondial et premier examen intergouvernemental de son application; ii) de la conférence mondiale sur la création de partenariats en vue de la gestion des eaux usées;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Publications isolées
 - a. Rapport sur les nouvelles conceptions de l'aménagement et de la gestion de l'environnement urbain, y compris sur les aspects relatifs à l'éducation et à la formation;
 - b. Rapport de synthèse sur les expérimentations menées en matière de promotion des savoirs autochtones et des meilleures pratiques concernant la diversité biologique;
 - c. Directives relatives à la gestion des écosystèmes des petites îles;
 - d. Directives à l'appui de la gestion intégrée des zones côtières et des bassins fluviaux;
 - e. En collaboration avec le sous-programme relatif à l'élaboration des politiques et au droit, examen de la nécessité et de la possibilité d'établir un instrument juridique international sur la notification et l'assistance rapides en cas d'éco-urgence;
 - ii) Supports techniques destinés à des utilisateurs extérieurs
 - a. Centre d'échange d'informations sur le Programme d'action mondial;
 - b. Inventaire des ressources en matière d'instruments économiques concernant l'impact des activités terrestres;
 - c. Trois bilans régionaux des activités terrestres;
 - d. Trois programmes d'action régionaux sur les activités terrestres;
 - e. Document directeur sur les nouveaux problèmes d'hygiène du milieu;
 - f. Recueil des meilleures pratiques en matière de politique de gestion intégrée des ressources en eau;
 - g. Documents d'information sur l'environnement et les incidences socioéconomiques des gros barrages;
 - h. Établissement d'un inventaire des ressources génétiques forestières prioritaires en Afrique et mise au point de stratégies de conservation appropriées;
 - i. Amélioration des procédures pour la notification des éco-urgences et les demandes d'aide internationale;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (fonds extrabudgétaires)*
- i) Participation à quatre mécanismes interorganisations mis en place en vue d'interventions à l'échelle du système des Nations Unies en cas d'urgence et participation à quatre réunions du Groupe consultatif international sur les situations d'urgence environnementales;
 - ii) Coopération/collaboration avec les organismes, les gouvernements et les programmes pour les mers régionales en vue de la mise en oeuvre intégrale du Programme d'action mondial;

- iii) Participation à deux réunions du groupe directeur du Programme d'action mondial, consacrées à la coopération technique et à l'assistance, à deux sessions annuelles du Sous-Comité des océans et des zones côtières du Comité administratif de coordination (CAC), à deux sessions du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers et à diverses réunions consacrées au Plan d'action stratégique pour les eaux usées (avec l'OMS et Habitat).
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*
- i) Assistance fournie à 10 gouvernements dans la mise en oeuvre de stratégies et plans d'action relatifs à la gestion de l'eau douce, à la gestion intégrée des bassins fluviaux et lacustres et des zones marines et côtières associées et à la gestion des zones marines et côtières;
 - ii) Assistance fournie aux gouvernements, sur leur demande, dans la mise en oeuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement qui ne sont pas couverts par les mécanismes financiers existants; dans la mise au point de mécanismes permettant d'utiliser des instruments économiques, commerciaux et financiers dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles; dans l'élaboration de stratégies et plans d'action pour l'aménagement et la gestion de l'environnement urbain, s'agissant notamment de la gestion des déchets solides et de l'assainissement; et dans la mise au point de stratégies, mécanismes et dispositifs pour le suivi efficace et l'application effective des règles ayant trait à l'environnement;
 - iii) Élaboration d'un plan d'action stratégique pour les eaux usées et facilitation de sa mise en oeuvre dans quatre régions;
 - iv) Missions d'évaluation dépêchées dans les pays qui en font la demande en vue de définir l'ampleur de l'assistance pouvant être fournie à ces pays dans le cadre des programmes du PNUE;
 - v) Ateliers organisés aux niveaux régional et national en vue d'une plus large participation du grand public à la prise de décisions politiques concernant l'environnement et à la mise en oeuvre de ces décisions dans les domaines clefs;
 - vi) Un cours de formation à la gestion de l'environnement aux niveaux régional, sous-régional et national, y compris les prestigieuses activités éducatives du PNUE exécutées en collaboration avec de grands centres d'enseignement;
 - vii) Aide aux gouvernements, à leur demande, dans la mise en place de quatre programmes de formation à la gestion de l'environnement axés sur des groupes cibles et sur des domaines clefs du programme du PNUE (à savoir l'alerte rapide et l'évaluation, les instruments de politique de l'environnement, les transferts d'industries et de technologies, l'eau douce et l'environnement urbain);
 - viii) Mise à l'essai des choix politiques (s'agissant en particulier des meilleures pratiques) en vue de la gestion intégrée des ressources en eau (par exemple les types de ressources en eau, la diversité biologique et les considérations socioéconomiques) dans deux bassins fluviaux et lacustres;
 - ix) Appui à la phase II du projet commun PNUE/PNUD sur les lois et les institutions ayant trait à l'environnement en Afrique;
 - x) Application expérimentale des meilleures pratiques du programme d'urbanisation durable (PNUE/Habitat) dans quatre pays;
 - xi) Octroi de prix pour les initiatives locales, en collaboration avec le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement, la Commission du développement durable et d'autres partenaires;

- xii) Mise en place et développement de réseaux d'intervention d'urgence aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national;
- xiii) Services de base de planification préalable et d'intervention d'urgence fournis sur leur demande aux pays, notamment renforcement des capacités, sensibilisation et arrangement de l'assistance bilatérale et internationale, centres d'échange des informations, facilitation d'une première évaluation rapide (par exemple des causes écologiques, de l'ampleur des dommages à l'environnement et des mesures d'intervention pouvant être prises immédiatement) et analyse après la situation d'urgence. [nouveau]

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 12.54 Le montant prévu de 273 800 dollars (inchangé) permettrait de couvrir le coût d'un poste P-4 et d'un poste d'agent local à Nairobi. [nouveau]

Consultants

- 12.55 Le montant demandé (55 000 dollars), qui accuse une diminution de 65 500 dollars, couvrira les frais d'établissement de rapports annuels d'évaluation du PNUE axés sur l'exécution du programme. La diminution de 65 500 dollars correspond à une réaffectation de 41 000 dollars au sous-programme 5 et à une réduction nette de 24 500 dollars, compte tenu des besoins réels du sous-programme. [nouveau]

Voyages

- 12.56 Le montant demandé de 22 700 dollars (inchangé) servirait à couvrir les frais de voyage du personnel pour assister aux réunions du Comité administratif de coordination, du Comité interorganisations pour le développement durable et des sous-comités des océans et de la mise en valeur des ressources hydrauliques. [nouveau]

Frais généraux de fonctionnement

- 12.57 Le montant de 7 100 dollars (inchangé) est prévu pour les communications. [nouveau]

Fournitures et accessoires

- 12.58 Le montant prévu de 3 300 dollars (inchangé) servirait à couvrir le coût des fournitures de bureau. [nouveau]

Sous-programme 4 Technologie, industrie et économie

Tableau 12.17

Prévisions de dépenses, par objet de dépense [nouveau]

(En milliers de dollars des États-Unis)

Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses ^a	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
	–	4 752,6	Fonds généraux d'affectation spéciale	8 263,0
			c) Projets opérationnels	
	–	20 400,0	Fonds pour l'environnement	24 150,0
	–	22 301,4	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	22 192,2
	–	5 812,4	Contributions de contrepartie	7 910,8
Total	–	53 266,4		62 516,0
Total 1) et 2)	–	53 266,4		62 516,0

^a En raison de la restructuration, les dépenses ne sont pas ventilées par sous-programme.

Tableau 12.18

Postes nécessaires [nouveau]

Sous-programme : Technologie, industrie et économie

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	–	–	–	–	1	1	1	1
D-1	–	–	–	–	5	6	5	6
P-5	–	–	–	–	8	12	8	12
P-4/3	–	–	–	–	25	40	25	40
P-2/1	–	–	–	–	9	16	9	16
Total	–	–	–	–	48	75	48	75
Autres catégories								
Agents locaux	–	–	–	–	50	53	50	53
Total	–	–	–	–	50	53	50	53
Total général	–	–	–	–	98	128	98	128

- 12.59 Dans leurs modes actuels, l'exploitation et le développement des technologies et méthodes de production, la consommation et l'urbanisation entraînent un gaspillage de ressources naturelles (d'eau et d'énergie en particulier), des niveaux élevés de pollution atmosphérique et de pollution de l'eau et une contamination des sols. Ils nuisent également à la santé et au bien-être des êtres humains. En particulier, des produits bioaccumulatifs toxiques contaminent divers milieux ainsi que la chaîne alimentaire. En outre, les outils et systèmes économiques actuels ne sont pas conçus pour intégrer les coûts environnementaux. Il faut donc orienter les modes de production et de consommation vers des technologies, des produits et des services plus propres, plus sûrs et plus respectueux de l'environnement, qui consomment moins d'eau et d'énergie, empêchent toute forme de pollution et réduisent les risques auxquels sont exposés les hommes et l'environnement. [nouveau]
- 12.60 Ce sous-programme, exécuté par la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie, encouragera les gouvernements, les autorités locales et le secteur industriel à élaborer et adopter des politiques, des stratégies et des pratiques plus propres et plus sûres, à utiliser efficacement les ressources naturelles, à assurer une gestion des produits chimiques respectueuse de l'environnement, à prendre les coûts environnementaux en compte, et à réduire la pollution et les risques qui pèsent sur l'environnement et sur les hommes. [nouveau]
- 12.61 Dans cette optique, le sous-programme facilitera l'élaboration, la mise en oeuvre et le transfert de politiques prescrivant des technologies respectueuses de l'environnement, plus propres et plus sûres. Il encouragera également la conception, l'utilisation et le transfert d'instruments économiques, de pratiques de gestion et autres outils qui aideront à prendre des décisions respectueuses de l'environnement et à constituer les capacités correspondantes. Il contribuera en outre à établir les directives et accords internationaux pertinents, en particulier la convention sur les polluants organiques persistants. [nouveau]

Réalisations escomptées

- 12.62 Les réalisations escomptées sont les suivantes :
- a) Entrée en fonctionnement du secrétariat intérimaire de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable (en collaboration avec la FAO); élaboration et adoption d'un instrument international ayant force obligatoire visant à réduire et éliminer les rejets de polluants organiques persistants, et renforcement des moyens et capacités dont les pays disposent pour prendre les mesures nécessaires aux fins de gérer sans danger les produits chimiques et protéger ainsi la santé humaine et l'environnement;
 - b) Connaissance et compréhension plus poussées des aspects environnementaux du développement industriel, de l'urbanisation, des activités commerciales et économiques, des schémas de consommation durables, de l'exploitation accrue des ressources naturelles (énergie et eau douce) et des produits chimiques. [nouveau]

Produits

- 12.63 Durant l'exercice biennal 2000-2001, les produits suivants seront exécutés :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (fonds extrabudgétaires)*
 - i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions;
 - a. Réunions du Conseil d'administration du PNUE, du Comité de haut niveau des ministres et responsables de l'environnement et du Comité de représentants permanents (selon que de besoin);
 - b. Réunions du Comité intergouvernemental et de négociation sur la Convention sur la procédure de consentement préalable (deux réunions) et INC-5 sur la Convention concernant les polluants organiques persistants (deux réunions);

- c. Deux conférences internationales à l'intention des responsables du secteur des assurances, pour mieux les sensibiliser aux préoccupations environnementales et les inciter à en tenir compte;
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports des réunions du Comité intergouvernemental de négociation sur la Convention sur la procédure de consentement préalable et sur la Convention concernant les polluants organiques persistants;
 - iii) Autres services à fournir. Trois séminaires sur des méthodes de production propres et sur la gestion de l'environnement, organisés à l'intention de groupes d'hommes d'affaires et de représentants de gouvernements; trois séminaires d'experts sur la réforme du secteur énergétique.
- b) *Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires)*
 - i) Publications en série. Profils de produits chimiques (PNUE); rapport intérimaire sur les polluants organiques persistants; brochure sur les polluants organiques persistants; bulletin d'information du PNUE sur les produits chimiques; programme interorganisations pour la gestion économiquement rationnelle des produits chimiques; calendrier de manifestations et inventaire d'activités; inventaires des sources d'information sur les produits chimiques;
 - ii) Publications isolées. Trois rapports et suppléments sur l'industrie et l'environnement, portant sur des méthodes de production propres, l'évaluation des technologies et le tourisme; deux mises à jour de publications : évaluation de l'impact sur l'environnement et comptabilité environnementale dans les entreprises; manuel révisé concernant les ressources disponibles en matière de formation aux fins de l'évaluation de l'impact sur l'environnement; comptes rendus des travaux des ateliers régionaux/sous-régionaux sur la sensibilisation aux polluants organiques persistants (une vingtaine); rapports de deux forums intergouvernementaux dans les domaines de la gestion de l'eau douce et de l'urbanisme, axés sur les techniques écologiquement rationnelles; rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration internationale sur les méthodes de production propres et sur les résultats des efforts visant à améliorer la productivité des ressources au niveau mondial; rapport analytique sur les questions de méthode liées aux caractéristiques opérationnelles du mécanisme de développement fondé sur des techniques non polluantes; rapport analytique sur les coûts et avantages environnementaux de la réforme des politiques commerciales; rapport sur les possibilités qu'offrent les marchés financiers et l'industrie des assurances dans le domaine du changement climatique et des investissements écologiques;
 - iii) Communiqués et conférences de presse. Communiqués de presse lors des réunions consacrées à la Convention sur la procédure de consentement préalable et à la Convention sur les polluants organiques persistants (7); conférences de presse lors de ces réunions (7); communiqués de presse lors des ateliers organisés et publications connexes (comptes rendus de travaux, rapports) (une douzaine);
 - iv) Supports techniques pour utilisateurs extérieurs
 - a. Inventaires des sources d'information sur la capacité de destruction des polychlorobiphényles (PCB); les dioxines/furanes; et les substances de remplacement (quatre mises à jour et réimpressions);
 - b. Publication sur les mesures de réglementation et directives concernant les polluants organiques persistants (mise à jour régulièrement); publications sur les mesures à prendre dans l'immédiat pour réduire et éliminer les rejets de polluants organiques persistants dans l'environnement (une quinzaine);
 - c. Maintenance et mise à jour de bases de données : Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques; liste de substances de remplacement pour les polluants organiques persistants; collection Internet des plans d'action nationaux

- concernant les polluants organiques persistants; fichiers juridiques et inventaires des sources d'information sur les produits chimiques; ensembles de données de dépistage;
- d. Inventaires des sources d'information sur les produits chimiques; les sites Web du service du PNUE sur les produits chimiques (UNEP chemicals on-line) qui sont régulièrement mis à jour et permettent d'avoir rapidement accès à l'information sur : les travaux de ce service; les polluants organiques persistants; la Convention de Rotterdam; le Code de conduite pour le commerce international des produits chimiques; le Registre des émissions et des transferts de polluants;
 - e. Quatre rapports techniques sur les obstacles qui empêchent ou entravent l'adoption et l'utilisation d'écotechnologies dans les domaines de l'eau douce et de l'urbanisme et sur les plans d'action recommandés pour les surmonter; des rapports sur deux enquêtes destinées à évaluer les besoins et les priorités des utilisateurs en matière d'écotechnologies dans les domaines de l'eau douce et de l'urbanisme;
 - f. Diffusion d'informations sur les écotechnologies sur l'Internet, par courrier électronique, sur CD-ROM, sur disquettes et sur support papier;
 - g. Bases de données électroniques sur les écotechnologies au service d'une production plus propre et plus sûre; et base de données portant sur des secteurs clefs, tels que le secteur minier et le secteur du gaz et du pétrole;
 - h. Documents d'information : versions mises à jour de la documentation du Centre international d'échange d'informations sur les techniques de production moins polluantes (ICPIC); exposé des méthodes d'évaluation des techniques et des produits; et listes d'experts nationaux et internationaux, de formateurs aux techniques de production moins polluantes et de sources d'information;
 - i. Un rapport sur les enseignements tirés de l'action des centres nationaux déjà créés pour promouvoir les techniques de production moins polluantes;
 - j. Quatre rapports techniques et des directives sur la gestion de l'environnement dans des secteurs tels que le bâtiment, l'agro-industrie, le tourisme, et la construction mécanique; sept directives et manuels de formation à l'intention du secteur des finances et des assurances;
 - k. Rapports d'enquête, directives techniques et codes de conduite sur des questions de consommation, en particulier le rôle des produits durables, l'influence de la publicité, les influences sur les marchés, le suivi des habitudes de consommation et le rôle des forces qui poussent à la consommation;
 - l. Dossiers et matériel de formation pour aider au renforcement des capacités dans les pays, ainsi que dans les organismes publics et les sociétés privées, afin de promouvoir des modes de consommation plus rationnels dans des secteurs tels que l'exploitation des ressources naturelles et l'industrie manufacturière, le secteur des services et notamment celui du tourisme, et dans le secteur public; dossiers pour l'évaluation des effets de différents modes de transport sur le changement climatique et sur la consommation d'énergie; directives aux fins de l'atténuation du changement climatique et aux fins de l'évaluation des résultats obtenus; méthodes et instruments (initiatives librement consenties, contrôle de la consommation d'énergie) pouvant être utilisés par les décideurs du secteur industriel et des pouvoirs publics afin de réduire les émissions de dioxyde de carbone;
 - m. Deux rapports sur la réforme du secteur de l'énergie; trois monographies concernant la comptabilité de l'environnement et des ressources naturelles; six monographies sur les instruments économiques; un rapport relatif aux incidences sur le commerce et

l'économie de l'application de différentes conventions; quatre monographies concernant les incidences sur l'environnement de la libéralisation des échanges; un rapport sur l'enquête réalisée au sujet des initiatives concernant les services financiers; une étude de faisabilité sur le thème : marchés financiers et éco-investissements; un rapport d'une réunion d'experts sur l'harmonisation des méthodes et l'élaboration de principes communs aux fins de l'évaluation de l'impact sur l'environnement de la mondialisation et de la libéralisation des échanges; un rapport consacré aux indicateurs de résultats : analyses, méthodes et établissement de rapports concernant l'impact sur l'environnement de la mondialisation et de la libéralisation des échanges;

- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (fonds extrabudgétaires)*
- i) Participation au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, programme exécuté en commun par le PNUE, l'OIT, l'OMS, l'ONUDI, la FAO, l'UNITAR et l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE); au Forum intergouvernemental sur la sécurité des produits chimiques (FISC); et au Programme international sur la sécurité des substances chimiques, programme exécuté en commun par le PNUE, l'OIT et l'OMS;
 - ii) Coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR); l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); le secrétariat de la Convention de Bâle en ce qui concerne les polluants organiques persistants; le Programme d'action mondial en ce qui concerne les polluants organiques persistants dans le contexte des programmes de gestion des eaux; le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) aux fins de projets sur les substances toxiques persistantes; l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et le Fonds mondial pour la nature en ce qui concerne les polluants organiques persistants et d'autres produits chimiques;
 - iii) Coopération avec d'autres organismes ou organisations pour l'élaboration et la diffusion de supports d'information sur les écotechnologies; et avec les principaux détenteurs de bases de données sur les écotechnologies afin de permettre le fonctionnement d'un système d'évaluation et de vérification des technologies;
 - iv) Coopération avec les institutions financières, aux niveaux mondial et régional, et avec le secteur des assurances, au niveau régional, afin de les sensibiliser aux problèmes écologiques et de faire en sorte qu'ils en tiennent compte; et réunions consultatives sur les instruments économiques avec des partenaires du secteur public et du secteur privé.
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*
- i) Appui technique aux gouvernements aux fins d'une utilisation efficace de l'énergie et de la réduction des émissions de dioxyde de carbone, dans le cadre du Programme d'appui aux communications nationales;
 - ii) Formation d'experts nationaux pour le choix de solutions de rechange, la réduction et l'élimination des émissions de dioxines et de furannes et la gestion des biphényles polychlorés (BPC) et autres mesures de réduction des polluants organiques persistants; aide aux universités nationales et internationales pour l'incorporation des questions ayant trait au développement industriel durable dans leurs cours;
 - iii) Assistance à 25 pays pour l'exécution de projets sur la gestion des polluants organiques persistants et l'évaluation des toxiques; en collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, avec la FAO et avec le Forum intergouvernemental sur la sécurité des produits chimiques, exécution de projets visant à aider les gouvernements à identifier les stocks de pesticides et autres produits chimiques n'ayant plus d'utilité, à les gérer et à s'en débarrasser; quatre projets de renforcement des capacités nationales, devant être exécutés conjointement

avec la Communauté d'États indépendants (CEI); quatre projets de démonstration concernant les écotecnologies dans les secteurs de l'eau douce et de l'urbanisme; quatre projets visant à promouvoir des investissements dans les pays en développement pour l'utilisation de techniques moins polluantes; des projets pilotes visant à éliminer les obstacles qui s'opposent à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables dans quatre pays d'Asie et d'Amérique latine;

- iv) En collaboration avec l'UNITAR et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), apport d'un appui aux activités liées aux registres nationaux des émissions et des transferts de polluants, notamment l'établissement de systèmes de centralisation de l'information, l'exécution de projets nationaux et la promotion des registres de ce type en général; en collaboration avec l'OCDE, facilitation de l'accès aux données;
- v) Cinq ateliers environ consacrés à l'adoption et à l'utilisation d'écotecnologies dans les secteurs de l'eau douce et de l'urbanisme, avec la participation de pays en développement et de pays à économie en transition; ateliers internationaux et séminaires de haut niveau sur les modes de production moins polluants, sur la sensibilisation et la préparation aux accidents industriels au niveau local (APELL) (prévention des accidents) dans des secteurs clefs tels que le tourisme et les voyages, le secteur minier, le secteur du gaz et du pétrole, le secteur de l'exploitation forestière, le secteur du bâtiment, et celui de la gestion des parcs industriels; séminaire/atelier international consacré à l'élimination des obstacles qui s'opposent à l'utilisation des sources d'énergie renouvelables en Afrique, et monographies sur trois pays (Zimbabwe, Ghana, Égypte); trois ateliers de renforcement des capacités nationales pour la mise en oeuvre du Mécanisme de développement fondé sur des techniques non polluantes; un atelier d'évaluation de la formation; deux ateliers sur les méthodes de comptabilité de l'environnement et des ressources naturelles; trois ateliers sur le renforcement des capacités en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement; trois ateliers pour le renforcement des capacités concernant les instruments économiques; deux ateliers pour le renforcement des capacités régionales en ce qui concerne l'intégration des considérations écologiques aux politiques commerciales; six ateliers consacrés respectivement à l'analyse des secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des pêches, des transports, des textiles et des services. [nouveau]

Sous-programme 5

Coopération et représentation régionales

Tableau 12.19

Prévisions de dépenses, par objet de dépense [nouveau]

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses ^a	1998-1999 Crédits ouverts ^b	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	–	–	1 314,7	–	1 314,7	39,9	1 354,6
Autres dépenses de personnel	–	–	73,4	–	73,4	2,7	76,1
Consultants et experts	–	–	41,0	–	41,0	7,8	48,8
Voyages	–	–	28,5	–	28,5	1,4	29,9
Frais généraux de fonctionnement	–	–	29,6	–	29,6	1,3	30,9
Fournitures et accessoires	–	–	3,4	–	3,4	–	3,4
Total	–	–	1 490,6	–	1 490,6	53,1	1 543,7

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses ^a	1998-1999		2000-2001 Montant estimatif
		Montant estimatif ^b	Provenance des fonds	
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	129,9	b) Activités de fond :	
			Fonds généraux d'affectation spéciale	225,9
	–	9 025,0	c) Projets opérationnels :	
			Fonds pour l'environnement	21 525,0
	–	1 351,1	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	1 344,5
	–	1 117,1	Contributions de contrepartie	1 520,4
Total	–	11 623,1		24 615,8
Total 1) et 2)	–	11 623,1		26 159,5

^a En raison de la restructuration ultérieure, les dépenses ne sont pas ventilées par sous-programme.

^b Le montant des fonds du budget ordinaire consacrés à la coopération et à la représentation régionales n'est pas disponible.

^c La répartition des fonds extrabudgétaires n'est donnée qu'à titre indicatif.

Tableau 12.20

Postes nécessaires [nouveau]*Sous-programme : Coopération et représentation régionales*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	–	–	–	–	–	1	–	1
D-1	–	–	–	–	–	5	–	5
P-5	–	2	–	–	3	10	3	12
P-4/3	–	1	–	–	11	20	11	21
P-2/1	–	–	–	–	5	6	5	6
Total	–	3	–	–	19	42	19	45
Agents des services généraux								
Autres classes	–	4	–	–	–	11	–	15
Total	–	4	–	–	–	11	–	15
Autres catégories								
Agents locaux	–	–	–	–	3	34	3	34
Total	–	–	–	–	3	34	3	34
Total général	–	7	–	–	22	87	22	94

- 12.64 Les problèmes d'environnement diffèrent selon les régions, et les politiques et programmes de caractère général conçus pour y remédier doivent, pour être couronnés de succès, tenir compte des besoins et priorités régionaux. La coopération régionale permet d'améliorer l'exécution et de renforcer l'efficacité des programmes mondiaux. Afin de faciliter la mise en oeuvre des programmes au plan régional, un bureau chargé de la coordination a été créé à Nairobi. Ce bureau sera chargé de promouvoir l'intégration des politiques régionales, de coordonner les activités de planification des programmes et de fournir, le cas échéant, des services aux bureaux régionaux en vue de faciliter la mise en oeuvre des projets au niveau régional. [nouveau]
- 12.65 Afin de faire face à des problèmes d'environnement différents selon les régions et de défendre leurs intérêts en la matière, certains pays se sont regroupés pour créer des cadres de coopération régionaux et sous-régionaux. Ces derniers constituent des mécanismes efficaces pour tenter de résoudre les problèmes mondiaux d'environnement, assurer la mise en oeuvre des accords mondiaux sur l'environnement et aborder certaines des questions spécifiques se posant aux États participants. Le PNUE promouvra et soutiendra ces cadres et en tiendra dûment compte lorsqu'il mettra en oeuvre son programme. Les gouvernements doivent pouvoir bénéficier, au niveau régional, de conseils politiques sur la manière de traiter les grands problèmes d'environnement. Il faut, le cas échéant, proposer des solutions pratiques et fournir d'autres formes d'assistance technique, en particulier aux ministères de l'environnement. Il est essentiel de faire oeuvre de sensibilisation, de demander au secteur privé, aux grands groupes et aux autorités locales de s'attaquer aux problèmes d'environnement et de mobiliser les ressources nécessaires à cet effet si l'on veut assurer le succès des activités du PNUE dans les régions. Les bureaux régionaux ont un rôle capital à jouer à cet égard. [nouveau]

Réalisations escomptées

- 12.66 Les réalisations escomptées sont notamment les suivantes :
- a) Stimulation du débat politique sur les grandes questions relatives à l'environnement au sein des gouvernements des régions et entre eux et dans les principales instances s'occupant de l'environnement;
 - b) Promouvoir l'application la plus efficace possible des politiques, conventions et autres accords ayant force contraignante relatifs à l'environnement par le développement et la catalyse de la coopération sous-régionale;
 - c) Susciter une sensibilisation accrue et l'échange d'informations à tous les niveaux sur les problèmes écologiques mondiaux afin de créer dans les régions des groupes de protection de l'environnement de plus en plus actifs, notamment par la mise en place de nouveaux comités nationaux et en contribuant à mieux faire connaître le PNUE en tant qu'autorité mondiale en matière d'environnement;
 - d) Fournir aux fins de la protection de l'environnement un appui et des ressources accrues provenant en particulier du secteur privé grâce à l'établissement de liens avec des partenaires mondiaux et le système des Nations Unies et à l'organisation de la collecte de fonds;
 - e) Améliorer l'exécution à l'échelon régional et veiller à prendre dûment en compte les perspectives et priorités régionales dans le programme mondial du PNUE par le biais de la promotion de l'intégration des politiques régionales, de la coordination de la planification des programmes et de la fourniture de services aux bureaux régionaux. [nouveau]

Produits

- 12.67 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits ci-après seront exécutés par la Division de la coopération et de la représentation régionales située au siège du PNUE :
- a) Poursuite de la mise en oeuvre du programme régional pour l'environnement du PNUE et amélioration de l'exécution des projets régionaux grâce à la coordination de la conceptualisation, à la planification et l'application cohérente des programmes et activités du PNUE dans les régions;
 - b) Mise en place d'une interface dynamique avec les six bureaux régionaux permettant de gérer l'ensemble des priorités régionales de manière plus efficace et plus souple;
 - c) Coordination du renforcement et de la restructuration des activités régionales afin de mieux les intégrer;
 - d) Harmonisation des priorités mondiales et régionales afin de s'assurer que les perspectives régionales sont dûment prises en compte dans les politiques et programmes de travail généraux du PNUE et que les priorités de ce dernier sont intégrées dans les politiques et activités régionales portant sur l'environnement;
 - e) Transmission efficace et ponctuelle des informations entre le siège et les régions et vice versa.
 - f) Fourniture d'un appui fonctionnel au Conseil d'administration, au Comité de haut niveau composé de ministres et de fonctionnaires s'occupant de l'environnement et au Comité des représentants permanents, selon que de besoin. [nouveau]
- 12.68 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits ci-après seront exécutés par les bureaux régionaux :
- a) Recueil d'informations et de données pertinentes et prise en compte des perspectives régionales lors de la mise au point des politiques et programmes du PNUE;
 - b) Promotion des politiques mondiales du PNUE dans les régions concernées et mobilisation d'un soutien à ces politiques à tous les niveaux;

- c) Mise en oeuvre d'activités permettant d'appliquer et de compléter les éléments pertinents des programmes mondiaux du PNUE : mise en place, coordination et renforcement de la coopération régionale et sous-régionale et adoption de mesures permettant de faire face aux problèmes d'ordre écologique et aux situations d'urgence présentant un danger pour l'environnement;
- d) Appui à l'élaboration de politiques et programmes destinés à remédier aux problèmes d'environnement mondiaux et régionaux que connaissent les gouvernements des régions concernées tant collectivement qu'individuellement;
- e) Fourniture aux gouvernements de services consultatifs leur permettant de donner suite aux engagements mondiaux qu'ils ont pris en menant des activités nationales de protection et d'amélioration de l'environnement (à l'exception du bureau de New York);
- f) Sensibilisation du public aux problèmes d'environnement et création de groupes de protection de l'environnement;
- g) Fourniture d'un appui fonctionnel au Conseil d'administration, au Comité de haut niveau composé de ministres et de fonctionnaires s'occupant de l'environnement et au Comité des représentants permanents, selon que de besoin. [nouveau]

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 12.69 Le montant prévu (1 314 700 dollars) pour ce sous-programme est destiné à couvrir le coût des postes indiqués dans le tableau 12.20. Ces sept postes seraient répartis comme suit : un P-5 et deux postes d'agent des services généraux au Bureau régional pour l'Amérique du Nord (New York), un P-5, un P-4 et deux postes d'agent des services généraux au Bureau régional pour l'Europe (Genève). À la suite de la restructuration du PNUE, les ressources pour ces deux bureaux régionaux qui étaient auparavant rattachés à la Direction exécutive et à l'administration ont été réaffectées à ce sous-programme et à d'autres sous-programmes, le cas échéant. [nouveau]

Autres dépenses de personnel

- 12.70 Le montant prévu (73 400 dollars) serait réparti comme suit : a) 39 000 dollars pour le personnel temporaire et 8 100 dollars pour les heures supplémentaires effectuées par le personnel au Bureau régional pour l'Europe. Le même montant (73 400 dollars) était auparavant inscrit à la rubrique Direction exécutive et administration. Il est à présent proposé de le réaffecter à ce sous-programme. [nouveau]

Consultants

- 12.71 Le montant prévu (41 000 dollars) précédemment affecté au sous-programme 3 correspond au coût des services de consultants requis pour procéder à une évaluation des bureaux régionaux et fournir à ces bureaux des services spécialisés. [nouveau]

Voyages

- 12.72 Le montant prévu (28 500 dollars) doit permettre de couvrir les frais de voyage du personnel qui se répartissent comme suit : frais de voyage du personnel du Bureau régional pour l'Amérique du Nord (16 800 dollars) et frais de voyage du personnel du Bureau régional pour l'Europe pour la tenue de consultations avec le PNUE (Nairobi) et la participation aux travaux du Conseil d'administration (11 700 dollars). Un montant de 28 500 dollars a été transféré de la rubrique Direction exécutive et administration à la suite de la restructuration du PNUE. [nouveau]

Frais généraux de fonctionnement

- 12.73 Le montant prévu (29 600 dollars) serait réparti comme suit : a) entretien du matériel informatique des fonctionnaires en poste au Bureau régional pour l'Amérique du Nord (8 400 dollars), communications interurbaines et internationales (10 000 dollars), valise diplomatique (3 400 dollars) et affranchissements (2 000 dollars); et b) 5 800 dollars pour le Bureau régional pour l'Europe pour couvrir le coût des

communications interurbaines et internationales (3 900 dollars), de la valise diplomatique (1 300 dollars) et les affranchissements (600 dollars). Le montant de 29 600 dollars comprend 21 200 dollars qu'il est proposé de transférer de la rubrique Direction exécutive et administration à ce sous-programme et un montant de 8 400 dollars correspondant à des dépenses supplémentaires prévues au titre de la location et de l'entretien du matériel au Bureau régional pour l'Amérique du Nord. [nouveau]

Fournitures et accessoires

- 12.74 Le montant prévu (3 400 dollars) servirait à couvrir le coût des fournitures de bureau au Bureau régional pour l'Amérique du Nord (1 700 dollars) et au Bureau régional pour l'Europe (1 700 dollars). Il est proposé de réaffecter un montant de 3 400 dollars alloué auparavant à la Direction exécutive et à l'administration. [nouveau]

Sous-programme 6 Conventions sur l'environnement

Tableau 12.21

Prévisions de dépenses, par objet de dépense [nouveau]

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses ^a	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	–	854,5	(273,8)	(32,0)	580,7	73,2	653,9
Voyages	–	22,6	–	–	22,6	1,0	23,6
Total	–	877,1	(273,8)	(31,2)	603,3	74,2	677,5

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses ^a	1998-1999		2000-2001 Montant estimatif
		Montant estimatif	Provenance des fonds	
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	1 190,7	b) Activités de fond :	
			Fonds généraux d'affectation spéciale	2 070,1
	–	6 420,0	c) Projets opérationnels :	
			Fonds pour l'environnement	7 113,8
	–	461,5	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	459,2
	–	333,7	Contributions de contrepartie	454,2
Total	–	8 405,9		10 097,3
Total 1) et 2)	–	9 283,0		10 774,8

^a En raison de la restructuration, les dépenses ne sont pas ventilées par sous-programme.

Tableau 12.22

Postes nécessaires [nouveau]*Sous-programme : Conventions sur l'environnement*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	–	–	–	–	2	3	2	3
P-5	–	–	–	–	1	2	1	2
P-4/3	2	1	–	–	4	8	6	9
P-2/1	–	–	–	–	1	1	1	1
Total	3	2	–	–	8	14	11	16
Autres catégories								
Agents locaux	2	1	–	–	14	13	16	14
Total	2	1	–	–	14	13	16	14
Total général	5	3	–	–	22	27	27	30

- 12.75 Les problèmes écologiques mondiaux, tels que l'appauvrissement de la diversité biologique, les changements climatiques, la raréfaction de l'ozone stratosphérique, la déforestation et l'utilisation insoutenable à terme des forêts, la désertification et la dégradation des terres, de l'environnement et des ressources marines, des ressources en eau douce et l'accumulation de polluants organiques et déchets dangereux rémanents, sont étroitement liés par des processus physiques, chimiques et biologiques complexes et dus aux forces mêmes qui sont à l'origine des changements écologiques mondiaux (accroissement démographique, consommation toujours plus importante de ressources et choix technologiques non judicieux). Il convient d'aborder ces problèmes de façon intégrée, en tenant dûment compte de ces liens lors de la prise de décisions. Il convient également de tenir compte de manière explicite des synergies et des rapports d'interdépendance qui existent entre les politiques et les mesures adoptées dans le cadre des conventions mondiales et régionales sur l'environnement et des accords auxquels il faut parvenir pour résoudre de manière efficace et intégrée ces problèmes écologiques mondiaux. [nouveau]
- 12.76 Le sous-programme est exécuté par la Division des conventions sur l'environnement. Il tendra par conséquent à promouvoir la mise au point de politiques et d'approches programmatiques complémentaires applicables aux programmes de travail relatifs aux conventions et processus mondiaux et régionaux concernant l'environnement connexe; à soutenir l'élaboration de nouvelles conventions et de nouveaux accords internationaux, notamment de protocoles aux conventions et accords existants; et de coordonner l'appui programmatique apporté par le PNUE à la mise en oeuvre des programmes de travail relatifs aux conventions et accords et processus internationaux connexes, notamment lorsqu'il existe des liens entre ces programmes. [nouveau]

Réalisations escomptées

12.77 Les réalisations escomptées sont les suivantes :

- a) Utilisation plus rationnelle des fonds affectés à l'application des conventions aux niveaux mondial, régional et national grâce à l'appui programmatique et à la création de domaines de synergie et de complémentarité; meilleure coordination au niveau de la formulation des principes directeurs

et de l'exécution des programmes de travail en ce qui concerne six conventions et plans d'action d'application mondiale et 10 autres de portée régionale;

- b) Amélioration des données sur lesquelles reposent les connaissances scientifiques nécessaires pour faire face aux problèmes que posent la diversité biologique et les changements climatiques par la publication de rapports et d'évaluations et leur prise en compte pour l'élaboration et la mise en application de principes directeurs;
- c) Sensibilisation plus grande du public aux objectifs des conventions et participation plus grande de la société civile à leur réalisation;
- d) Approbation d'au moins huit grands projets financés par le FEM pour appliquer les décisions des organes directeurs de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur les changements climatiques;
- e) Renforcement de la capacité des gouvernements de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur les changements climatiques ainsi que des conventions relatives aux mers régionales applicables. [*nouveau*]

Produits

12.78 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits ci-après seront exécutés :

- a) *Services à assurer aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) Services fonctionnels à fournir, selon qu'il y aura lieu, aux réunions du Conseil d'administration, du Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires chargés de l'environnement, et du Comité des représentants permanents;
 - ii) Documentation de conférence
 - a. Vingt rapports à des instances intergouvernementales (Conseil d'administration du PNUE et organes directeurs chargés de l'application des conventions et des processus internationaux s'y rapportant sur l'état de la collaboration à l'application des conventions et des processus internationaux s'y rapportant);
 - b. Coordination des travaux d'élaboration des rapports à la Commission du développement durable des maîtres d'oeuvre des chapitres d'Action 21 concernant la diversité biologique, l'atmosphère et la désertification;
- b) *Autres activités fonctionnelles (fonds extrabudgétaires)*. Un rapport d'évaluation sur les problèmes relatifs au climat et leur prise en compte dans l'élaboration de principes directeurs; rapport sur l'état de l'application des conventions relatives à l'environnement mondial; matériel d'information sur les conventions, destiné en particulier aux pays en développement;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) Représentation du PNUE aux réunions relatives aux conventions de portée mondiale (11) et régionales (12) et aux accord internationaux s'y rapportant (4); participation au processus prévu par la Convention internationale pour la protection des végétaux en vue de mettre davantage en évidence les informations à prendre en considération dans l'élaboration des politiques; participation au Forum intergouvernemental sur les forêts et collaboration aux travaux de son groupe interinstitutions, notamment eu égard aux fonctions d'organisme chef de file que doit exercer le PNUE en ce qui concerne les pays à faible couverture forestière, les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts, la préservation des forêts et les zones protégées;

- ii) Organisation de trois réunions de collaboration entre les organes chargés de l'application des conventions et des processus internationaux s'y rapportant au niveau de la prise de décisions et de l'exécution des programmes ainsi qu'aux niveaux scientifique et technique; trois exercices de programmation thématique conjoints concernant des conventions portant sur des sujets étroitement liés et les processus internationaux s'y rapportant : ressources naturelles (ayant un lien avec la diversité biologique, atmosphère et sol), mers régionales et processus internationaux s'y rapportant et substances chimiques et santé et bien-être; consultations entre le PNUE et les organes chargés d'appliquer les conventions relatives à l'environnement mondial et régional en vue de définir les domaines de coopération et de programmation concertée;
 - iii) Consultations entre le PNUE (Programme d'action global) et les organes chargés d'appliquer les conventions et les plans d'action concernant les mers régionales en vue de déterminer les domaines de coopération et de programmation concertée;
 - iv) Contributions de fond aux réunions de l'Équipe de travail polaire du PNUE, aux réunions consultatives sur le Traité de l'Antarctique et aux réunions du Conseil de l'Arctique, aux réunions des groupes de travail multilatéraux sur les ressources en eau et l'environnement du processus de paix au Moyen-Orient, aux réunions interinstitutions des Nations Unies sur Gaza, ainsi qu'aux réunions des équipes spéciales sur les aspects environnementaux des programmes et activités de secours humanitaire (comme la continuité entre les secours d'urgence et le développement, et les inondations);
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*
- i) Participation aux négociations de nouvelles conventions relatives aux mers régionales et de plans d'action s'y rapportant ainsi que de nouveaux protocoles se rapportant aux conventions relatives aux mers régionales en vigueur, d'un protocole relatif à la pollution de l'air transfrontière pour l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'un instrument international juridiquement contraignant sur les polluants organiques persistants;
 - ii) Huit projets pour la mise en application des décisions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et à la Convention sur les changements climatiques et concernant les activités entreprises en application des conventions sur les mers régionales à financer par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM);
 - iii) Assistance à fournir à 70 gouvernements pour les aider à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention sur les changements climatiques et des conventions relatives aux mers régionales applicables. [nouveau]

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 12.79 Les ressources prévues (580 700 dollars), qui accusent une diminution de 273 800 dollars) doivent permettre de couvrir le coût d'un poste de D-2, d'un poste de P-4 et d'un poste d'agent local à Nairobi. La diminution de 273 800 dollars est due au fait qu'il est prévu de transférer un poste de P-4 et un poste d'agent local à la Direction exécutive et à l'administration dans le cadre de la restructuration du PNUE. Puisqu'il est indiqué qu'un poste de P-4 est transféré de la Direction exécutive et de l'administration au sous-programme 5, il n'est pas indiqué de changement net dans le nombre total des postes P-4 à la rubrique "Direction exécutive et administration" ou "Programme de travail" (voir aussi par. 12.22 et 12.68). [nouveau]

Voyages

- 12.80 Le montant prévu (22 600 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir le coût des frais de voyage du personnel participant aux réunions des organes directeurs des diverses conventions et à des consultations. [nouveau]

Sous-programme 7

Communications et information du public

Tableau 12.23

Prévisions de dépenses, par objet de dépense [nouveau]

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses ^a	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	–	720,5	–	–	720,5	81,8	802,3
Frais généraux de fonctionnement	–	11,1	–	–	11,1	2,1	13,2
Fournitures et accessoires	–	3,4	–	–	3,4	0,6	4,0
Total	–	735,0	–	–	735,0	84,5	819,5

2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses ^a	1998-1999		2000-2001 Montant estimatif
		Montant estimatif	Objet de dépense	
a) Services d'appui à :				
i) Des organismes des Nations Unies	–	–		–
ii) Des activités extrabudgétaires	–	–		–
b) Activités de fond :				
Fonds généraux d'affectation spéciale	–	409,5		711,9
c) Projets opérationnels :				
Fonds pour l'environnement	–	6 144,9		6 011,2
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	–			
Fonds de contrepartie	–	290,9		395,9
Total	–	6 845,3		7 119,0
Total 1) et 2)	–	7 580,3		7 938,5

^a En raison de la restructuration, les dépenses ne sont pas ventilées par sous-programme.

Tableau 12.24

Postes nécessaires [nouveau]*Sous-programme : Communications et information du public*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	–	–	–	–	1	–	1	–
D-1	–	–	–	–	1	1	1	1
P-5	–	–	–	–	1	1	1	1
P-4/3	2	2	–	–	3	6	5	8
P-2/1	1	1	–	–	2	2	3	3
Total	3	3	–	–	8	10	11	13
Autres catégories								
Agents locaux	4	4	–	–	19	18	23	22
Total	4	4	–	–	19	18	23	22
Total général	7	7	–	–	27	28	34	35

- 12.81 Il est essentiel, si l'on veut promouvoir le développement durable et permettre aux populations de remédier aux problèmes écologiques, de sensibiliser le public. Le PNUE doit, pour être à même de s'attaquer aux grandes questions qui se posent en matière d'environnement, faire connaître ses idées et sa position sur ces questions. Le sous-programme, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes des Nations Unies ainsi que d'entités n'appartenant pas au système, a pour objectif de faire oeuvre de sensibilisation aux questions d'environnement et d'informer les gouvernements, la société civile, les médias, les divers groupes d'intérêts et les collectivités des travaux réalisés par le PNUE. Par le biais des publications qu'il produit et diffuse, d'émissions, d'expositions, de campagnes de publicité et autres manifestations spéciales, il a également pour but de promouvoir le PNUE, d'encourager les populations à choisir des modes de vie viables leur permettant de véritablement améliorer leurs conditions d'existence sans nuire à l'environnement et de leur donner l'éducation nécessaire à cet effet. Le sous-programme promouvra la mise au point de stratégies de communication et de stratégies médias tournées vers l'action qui permettront au PNUE de donner une orientation bien définie aux débats publics et d'appeler l'attention du monde sur les nouveaux problèmes en matière d'environnement. Il permettra au public de se familiariser avec les programmes du PNUE et donnera du Programme l'image d'une organisation dynamique, source unique d'informations fiables ayant un impact réel sur l'environnement mondial. La création d'un bureau du porte-parole de l'organisation permettra, pour sa part, de s'assurer que la position du PNUE sur un certain nombre de grandes questions est prise en compte par les médias partout dans le monde. Un nouveau service technique chargé du site Web facilitera l'accès à l'information sur Internet, la diffusion du message du PNUE et l'utilisation efficace de moyens électroniques d'information de plus en plus répandus. Ce sous-programme est exécuté par la Division de la communication et de l'information. [nouveau]

Réalisations escomptées

- 12.82 Les réalisations escomptées sont les suivantes :

- a) Meilleure présentation du PNUE et du système des Nations Unies au Kenya par la promotion d'une nouvelle stratégie de communication;

- b) Grâce à une information sélective et à une sensibilisation générale, prise de conscience du personnel du PNUE de l'importance de la communication dans la réalisation des objectifs de ses programmes et du programme biennal global;
- c) Amélioration de l'image de marque de l'organisation par la production, la présentation et la distribution coordonnées et efficaces de nouveaux produits d'information (documents imprimés et publications électroniques, matériels audiovisuels, expositions, etc.);
- d) Renforcement des partenariats du PNUE tant avec les médias qu'avec d'autres protagonistes en vue d'améliorer l'accès aux informations sur l'environnement, de sorte à renforcer la prise de conscience des décideurs et de diverses organisations de la société civile et les mesures à prendre. [nouveau]

Produits

12.83 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits ci-après seront exécutés :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux et à des groupes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
Services fonctionnels pour les réunions du Conseil d'administration, du Comité de haut niveau de ministres et hauts fonctionnaires chargés de l'environnement et du Comité des représentants permanents;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) Publications en série : quatre numéros de *Notre planète*; deux numéros de la version publique du rapport annuel du PNUE;
 - ii) Services aux comités nationaux du PNUE, au Réseau des jeunes et des enfants, au réseau de lauréats du prix Global 500 et aux lauréats du prix Sasakawa;
 - iii) Communiqués de presse et conférences
 - a. Rédaction de 30 discours qui seront prononcés par le Directeur exécutif et le Directeur exécutif adjoint à des réunions importantes des Nations Unies et à d'autres réunions et rencontres internationales;
 - b. Quatre-vingts communiqués de presse et reportages sur d'importantes questions d'actualité liées à l'environnement;
 - c. Soixante interviews avec les médias organisées pour le Directeur exécutif et d'autres fonctionnaires de haut niveau avec la presse locale et internationale;
 - d. Soixante conférences de presse organisées en collaboration avec des partenaires pour le Directeur exécutif et d'autres fonctionnaires de haut niveau sur les principales activités du PNUE;
 - e. Soixante déclarations, préfaces, articles, éditoriaux et messages du Directeur exécutif et d'autres fonctionnaires de haut niveau;
 - f. Coproduction de 12 enregistrements vidéo sur de nouvelles questions liées à l'environnement avec TVE (Television Trust for the Environment) et d'autres partenaires en vue de leur diffusion par des chaînes de télévision mondiales et nationales;
 - g. Coproduction de 50 programmes télévisés internationaux et de films avec UNIC, TVE (Television Trust for the Environment) et d'autres partenaires en vue de leur diffusion à l'échelle mondiale;

- h. Coproduction de 10 émissions radiodiffusées avec la Kenya Broadcasting Corporation en vue de leur diffusion par la radio des Nations Unies et des chaînes mondiales et nationales;
- i. Huit manifestations spéciales organisées par le PNUE en collaboration avec des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires extérieurs (Journée mondiale de l'environnement, Journée mondiale de l'eau, Journée mondiale de la lutte contre la désertification, Journée internationale de l'ozone, Journée de la diversité biologique, Journée internationale des océans, Forum mondial/régional des jeunes et Conférence internationale des enfants);
- j. Huit grandes campagnes mondiales du PNUE et d'autres activités de promotion menées en collaboration avec des partenaires extérieurs et des comités nationaux (Campagne pour un monde propre, lancement des rapports de l'ONU et du PNUE, concerts, expositions, etc.);
- k. Organisation de 10 manifestations pour les enfants et les jeunes et de manifestations sportives avec les organismes des Nations Unies et des partenaires extérieurs (Forum mondial/régional des jeunes, conférences internationales et nationales des enfants, Retraite mondiale des jeunes, Forum mondial des jeunes du système des Nations Unies, Forum de tennis pour l'environnement mondial et conférences organisées par des partenaires extérieurs);
- l. Programmes de prix du PNUE, notamment le prix Global 500, le prix Sasakawa pour l'environnement, en collaboration avec des partenaires extérieurs et des sponsors;
- m. Troisième concours international de photographie sur l'environnement du PNUE, en collaboration avec Canon, Denstu, le Département de l'information de l'ONU et le Comité commun de l'information des Nations Unies;
- n. Exposition photographique internationale en 2000 et cinq expositions photographiques régionales itinérantes;
- o. Dix expositions de livres et promotion des publications du PNUE lors de six importantes foires internationales du livre;
- p. Deux concours internationaux de peinture sur l'environnement à l'intention des enfants;
- iv) Supports techniques à l'intention d'utilisateurs extérieurs
 - a. Catalogue des ventes en ligne de publications et d'autres produits du PNUE;
 - b. Cinq sites Web sur des manifestations spéciales et des campagnes mondiales (Conférence des enfants, Forum des jeunes, prix Sasakawa, prix Global 500, concours de photographie, Campagne pour un monde propre et Journée internationale de l'ozone);
 - c. Matériel d'information pour les médias, fascicules, expositions, affiches et macarons ayant trait à d'importantes manifestations et cérémonies liées à l'environnement;
- c) *Coopération internationale, coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) Coordonner et favoriser la participation de groupes d'enfants et de jeunes aux initiatives sur l'environnement, à l'exécution du programme d'action du PNUE et aux activités de promotion;
 - ii) Coordonner avec le Comité international olympique les activités visant à promouvoir l'environnement et à définir des normes grâce à la communauté mondiale des sportifs et aux manifestations sportives;

- d) *Coopération technique.* Deux ateliers de formation à l'intention des journalistes de pays en développement et de pays en transition; deux ateliers de formation à l'intention des organisations non gouvernementales d'information des pays en développement et des pays en transition; projets de promotion avec les comités nationaux. [nouveau]

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 12.84 Les ressources prévues (720 500 dollars), dont le montant reste inchangé, doivent permettre de couvrir le coût des postes indiqués dans le tableau 12.24 ci-dessus. [nouveau]

Frais généraux de fonctionnement

- 12.85 Les ressources prévues (11 100 dollars), dont le montant reste inchangé, seront nécessaires pour les communications. [nouveau]

Fournitures et accessoires

- 12.86 Les ressources prévues (3 400 dollars), dont le montant reste inchangé, serviraient à couvrir le coût des fournitures de bureau. [nouveau]

Tableau 12.25

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[ancien tableau 12.11]

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Rapport du Bureau des services de contrôle interne (A/51/810)

La Directrice du PNUE doit d'urgence clarifier avec les mandants quels doivent être le rôle et les fonctions du PNUE après la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (par. 137).

Une fois son rôle clarifié, le PNUE doit l'exprimer dans un plan d'action pour les cinq prochaines années. Ce plan devra contenir des buts mesurables ou du moins observables, ainsi que des indicateurs de résultat applicables à chacun de ses programmes et unités opérationnels. À tous les niveaux, les administrateurs devront les utiliser pour gérer leur travail (par. 138).

C'est au Conseil d'administration qu'il revient de préciser le rôle et le mandat du PNUE. Les gouvernements ont défini et précisé le rôle et le mandat recentrés du PNUE dans la Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du PNUE, adoptée par le Conseil d'administration à sa dix-neuvième session et approuvée par l'Assemblée générale en juin 1997, à sa dix-neuvième session extraordinaire.

À sa cinquième session extraordinaire, tenue à Nairobi en mai 1998, le Conseil d'administration a examiné les principaux éléments du plan d'action en se référant aux conclusions du Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires chargés de l'environnement, à celles de la session extraordinaire de l'Assemblée générale et aux grandes orientations définies par le Directeur exécutif. La gestion fondée sur les résultats et l'utilisation d'indicateurs de résultat, introduits dans le programme de travail du PNUE pour 1996-1997, ont été maintenus dans le programme de travail de 1998-1999. En outre, le programme de travail pour 2000-2001, qui est axé sur les résultats, définit les objectifs, les résultats attendus et des indicateurs qui permettront de les mesurer. Les administrateurs sont guidés dans leurs travaux par des rapports d'exécution semi-annuels qui donnent une vue d'ensemble de l'exécution des programmes et ressources employées au cours de la période correspondante.

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

Des mesures immédiates devraient être prises pour analyser dans un budget-programme unique le rôle mondial de catalyseur, de coordonnateur et de stimulant que remplit le Programme dans le domaine de l'environnement. Simultanément, il est urgent de mettre en place un système de contrôle des programmes ayant l'autorité nécessaire pour assurer la coordination et l'application d'un programme de travail cohérent et complet. Le système de suivi et d'évaluation, au PNUE, devrait permettre de collecter des données essentielles sur les résultats et de communiquer sans délai cette information aux responsables à tous les niveaux, de façon à dégager des directives pour l'affectation des ressources et à mettre en évidence les bons résultats. Le service responsable devrait relever directement du Directeur exécutif (par. 139).

Le Groupe de l'économie de l'environnement devrait être renforcé (par. 140).

La relation entre les secrétariats des conventions environnementales et du PNUE doit être repensée. Le PNUE, à qui l'Action 21 a confié la tâche de coordonner les travaux des secrétariats des conventions, pourrait y voir un moyen d'élargir ses objectifs. S'il s'agit là de d'un créneau que le PNUE décide d'occuper, alors il doit trouver les moyens voulus (par. 141).

Les budgets des conventions et des fonds d'affectation spéciale, y compris le budget du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont mis au point et approuvés indépendamment et selon des calendriers différents par les organes directeurs responsables. L'application de cette recommandation exigera donc l'approbation de ces organes. Un document regroupant le budget et le programme de travail pour 1998-1999 a été présenté au Conseil d'administration, qui l'a approuvé à sa dix-neuvième session. En ce qui concerne le FEM, un document équivalent, dans lequel étaient regroupés les dépenses d'appui à l'administration et à la gestion et le programme de travail pour 2000-2001, a été présenté au Conseil d'administration à sa vingtième session, en février 1999. Le Directeur exécutif a présenté au Conseil d'administration à sa vingtième session le nouvel organigramme, qui a été établi sur la base de la proposition qui avait été présentée à la cinquième session extraordinaire du Conseil d'administration, en mai 1998. Six divisions et un service, organisés sur la base de fonctions plutôt que sur la base de thèmes sectoriels, feront directement rapport au Directeur exécutif adjoint. Ce dernier aura autorité sur eux et exercera un contrôle, en veillant à la coordination et à l'intégration des activités. Dans le nouvel organigramme, le Groupe de l'évaluation a été séparé des fonctions de planification et de contrôle et fait maintenant directement rapport au Directeur exécutif. Des informations en retour sont communiquées aux administrateurs par l'intermédiaire du Comité de gestion. Le Groupe de la coordination et de la gestion des programmes, créé en 1998 pour succéder au Service de la planification et du suivi des responsabilités, contrôle les résultats des programmes et remet deux fois par an aux administrateurs des rapports sur l'exécution des programmes qui permettent d'orienter l'allocation des ressources. Le Groupe fait directement rapport au Directeur exécutif adjoint, qui supervise l'exécution du programme.

Les sous-programmes relatifs à l'économie de l'environnement et aux échanges ont été entièrement intégrés. Pour tirer pleinement parti de ressources limitées, obtenir une masse critique de personnel et favoriser une collaboration étroite, indispensable, avec l'OMC, la CNUCED, la CEE et l'OCDE, les services de l'économie de l'environnement ont été regroupés à Genève. Le projet de budget pour 2000-2001 prévoit un financement accru de l'élément du programme relatif à l'économie de l'environnement et aux échanges.

Le PNUE s'est doté d'une division chargée des conventions relatives à l'environnement. Les objectifs de la Division sont les suivants : a) promouvoir, en coopération avec les organes directeurs des conventions, l'élaboration de liens cohérents entre les conventions et activités internationales et prévenir la fragmentation des décisions internationales en matière d'environnement; b) favoriser, en coopération avec les organes directeurs, les liens entre les diverses activités scientifiques et les diverses activités de suivi de l'information qui sont à la base des conventions, ainsi que des accords internationaux pertinents, afin de créer une passerelle entre la science, l'information et l'action; et c) assurer le lien entre le PNUE, les conventions et les activités internationales pertinentes pour faciliter et coordonner le rôle d'appui des différents programmes du PNUE (atmosphère, diversité biologique, produits chimiques, sols et eaux) en faveur des conventions et activités relatives à l'environnement, afin que ces conventions et activités soient appliquées efficacement et conformément aux dispositions prévues dans les textes et aux décisions des conférences des parties.

Résumé de la recommandation
Suite donnée à la recommandation

La Direction devrait repenser l'organigramme de façon à réduire la pléthore de postes de haut niveau, à veiller à une meilleure correspondance entre le tableau d'effectifs et le programme de travail, à définir clairement les attributions de chaque service, à faire en sorte que ces fonctions se soutiennent mutuellement, à éviter l'éparpillement des ressources et à bien définir la filière hiérarchique (par. 142).

Il y a lieu de rationaliser le travail des nombreux comités établis pour apporter des orientations générales sur les questions de programme et d'administration; leur nombre doit être réduit et leurs responsabilités mieux définies (par. 143).

La réforme de la gestion et de l'administration du PNUE exige une main ferme à la barre. Si le Directeur exécutif doit passer beaucoup de temps en voyage, il faut qu'il y ait un second, pour piloter le PNUE, et que celui-ci ait l'autorité et la détermination voulues pour donner effet aux changements indispensables (par. 144).

Le PNUE souhaitera peut-être se doter d'un bureau d'évaluation indépendant, ayant vis-à-vis de son conseil d'administration une relation et un statut analogues à ceux que le Bureau des services de contrôle interne entretient avec l'Assemblée générale (par. 145).

Les ressources consacrées à l'évaluation étant très limitées, elles devraient être utilisées dans la perspective du long terme, pour remplir l'obligation redditionnelle et pour élucider diverses questions de fond (par. 146).

Le PNUE devrait repenser la pratique consistant à considérer toutes ses activités comme des projets (par. 147).

Le Directeur exécutif a présenté le nouvel organigramme du PNUE au Conseil d'administration, à sa cinquième session extraordinaire. Six divisions et un service, organisés selon des fonctions et non selon des disciplines, feront rapport au Directeur exécutif par l'intermédiaire du Directeur exécutif adjoint. Ce dernier aura autorité sur eux et exercera un contrôle en veillant à l'intégration des activités. Le nouvel organigramme concordera avec le programme de travail de 2000-2001. Le programme de travail pour 1999 sera toutefois exécuté tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'administration à sa dix-neuvième session, dans le cadre du nouvel organigramme. Pour réduire la pléthore de postes de haut niveau au PNUE, le nouveau directeur exécutif a rétrogradé les postes des directeurs régionaux de D-2 à D-1.

Le Comité de gestion, qui est composé d'administrateurs de haut niveau, est le principal mécanisme d'élaboration et de définition des orientations d'ensemble concernant les questions relatives au programme et à l'administration. Il se réunit régulièrement sous la présidence du Directeur exécutif. Le nombre des autres comités a été considérablement réduit.

Le Directeur exécutif a donné pleins pouvoirs au Directeur exécutif adjoint pour prendre les décisions nécessaires en son absence. Le Directeur exécutif adjoint est en outre chargé de coordonner la réforme.

Dans le nouvel organigramme, le Groupe de l'évaluation et du contrôle fait directement rapport au Directeur exécutif. Il présente chaque année un rapport d'évaluation sur le PNUE aux membres du Conseil d'administration.

Le Groupe de l'évaluation et du contrôle établit chaque année un rapport d'évaluation sur le PNUE. Les administrateurs sont toujours tenus d'établir des plans d'exécution afin que les recommandations contenues dans ce rapport soient bien suivies d'effet. Le Groupe de l'évaluation et du contrôle examine les plans d'exécution tous les six mois et signale au Comité de gestion les mesures correctives qui devraient être prises. Pour la première fois en 1996, le rapport d'évaluation a fait l'objet d'une réponse de la part de la direction, qui s'est engagée à donner suite aux recommandations, portant ainsi cet engagement à un haut niveau. Le Comité de gestion revoit systématiquement toutes les recommandations figurant dans l'évaluation afin de voir si des changements structurels ou généraux seraient nécessaires. La réponse au rapport d'évaluation de 1997 a été distribuée comme document d'information au Conseil d'administration à sa vingtième session. À titre d'essai, une évaluation ex-post des incidences sur l'environnement du Plan d'action pour la Méditerranée, en place depuis de nombreuses années, a été réalisée pour mesurer les effets sur l'environnement d'un programme du PNUE. Ce rapport a été envoyé au Bureau des services de contrôle interne en même temps que la mise à jour de l'examen triennal, le 21 janvier 1998.

Le secrétariat a mis au point de nouvelles approches de l'exécution des programmes. L'application des nouvelles approches dépendra du résultat de la réforme en cours et de leur compatibilité avec les règles qui régissent le financement du PNUE.

Résumé de la recommandation

La place du PNUE auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) paraît minime, et, comme l'Assemblée générale procédera en 1997 à une évaluation d'ensemble du suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le PNUE devrait demander qu'elle réexamine la relation qui doit exister entre les divers agents d'exécution du FEM (par. 148).

La question de l'installation du système de télécommunication «Mercure» doit d'urgence être résolue. Le PNUE et le Secrétariat de l'ONU devraient résoudre les dernières questions en suspens relatives à la compatibilité des systèmes de l'ONU et du PNUE et faire des recommandations aux intéressés et aux organes directeurs concernés quant aux mesures à prendre dans l'éventualité où le système ne pourrait, dans un avenir proche, être complètement mis en service dans des conditions rentables (par. 149).

Suite donnée à la recommandation

À la suite de la recommandation du Bureau des services de contrôle interne, le Directeur exécutif a présenté le nouveau profil du PNUE au sein du FEM à la première assemblée du Fonds, qui s'est tenue à New Delhi en avril 1998. Cette redynamisation du PNUE a été approuvée par le Conseil d'administration par sa décision SS.V/6, le 22 mai 1998. Dans cette décision, le Conseil d'administration s'est félicité des progrès accomplis par le Directeur exécutif dans le renforcement du rôle du PNUE au sein du FEM. Il a prié le Directeur exécutif de renforcer le rôle que le PNUE joue au sein du FEM s'agissant de la lutte contre la dégradation des sols, une question qui touche à de nombreux domaines. Pour renforcer la collaboration interorganisations, le PNUE et le PNUD ont signé, en novembre 1998, un mémorandum d'accord dans ce domaine. À sa troisième réunion, tenue à Buenos Aires le 10 novembre 1998, le Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires chargés de l'environnement s'est également félicité de la place plus grande tenue par le PNUE au sein du FEM, comme en témoigne l'augmentation de son programme de travail, qui représentait 124 millions de dollars à la fin de 1998, un montant correspondant à plus 96 projets, contre 21 millions au cours de la phase pilote. Les ministres ont demandé au Directeur exécutif de présenter au Conseil d'administration à sa vingtième session, en février 1999, un projet de plan d'action sur la manière dont les activités centrales du PNUE pourraient compléter ses interventions au sein du FEM, afin de clarifier le rôle du PNUE vis-à-vis du Fonds.

À la suite de la signature d'un accord entre le Gouvernement kényen et le PNUE en avril 1998, le système Mercure a été mis en service à Nairobi pour ce qui est de la communication des données. Au mois de juin 1998, 14 autres sites Mercure étaient aussi devenus opérationnels. Parmi les services qui passent par le système Mercure au siège du PNUE figurent tout le courrier électronique, la transmission des dossiers informatiques et les services Internet interactifs, notamment l'accès rapide au World Wide Web. Des essais d'utilisation du système Mercure pour la télécopie et la vidéoconférence sont en cours. Ces deux services devraient devenir opérationnels en 1999. Le Gouvernement kényen a accepté en mai 1998 de négocier avec le PNUE la question de l'extension des services du système Mercure en vue d'y inclure les liaisons téléphoniques et l'accès au système Mercure par tous les organismes de l'ONU présents à Nairobi. Les négociations se poursuivent et un accord devrait être conclu entre les parties avant la fin de l'année 1999. La question de l'incompatibilité s'est effectivement posée au moment où l'ONU songeait à se doter d'un système de communication par satellite pour l'ensemble des organismes des Nations Unies et lorsqu'il a été question d'équiper Mercure du système européen DAMA. Avec ce système, la liaison par satellite ne serait activée que sur demande par les stations terrestres, ce qui pourrait gêner les communications qui exigent une liaison permanente, comme par exemple le téléphone. La Division de

l'informatique du Secrétariat de l'ONU et le PNUE ont proposé que l'Union internationale des télécommunications (UIT) effectue une étude au cours du quatrième trimestre de 1997 pour déterminer les coûts et les avantages du système Mercure et ses applications pour ce qui est des activités du PNUE.

Résumé de la
recommandation

Suite donnée à
la recommandation

S'agissant de ses responsabilités en matière de coordination, le PNUE devrait convaincre ses mandants qu'il est nécessaire d'envisager d'harmoniser les mandats, les ressources et les capacités des différentes organisations concernées (par. 150).

Des directives précises quant aux montants à verser aux consultants ou conseillers et à la création de postes doivent être définies (par. 151).

Il est impératif de se conformer aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et de leur donner la priorité qu'elles méritent (par. 152).

L'IUT n'a toutefois pas pu s'acquitter de cette tâche à l'époque. En mars 1998, de nouvelles discussions ont eu lieu entre l'ONU et le PNUE concernant la compatibilité de Mercure et du système mondial de télécommunications de l'ONU. Il est ressorti de la réunion qu'il n'était plus nécessaire d'effectuer une étude indépendante, qui aurait coûté quelque 100 000 dollars, étant donné qu'on était déjà parvenu à assurer la compatibilité et que les données pouvaient par conséquent circuler. Par ailleurs, la Division de l'informatique et le PNUE disposaient des compétences techniques voulues pour rendre le système compatible pour les autres services, notamment pour la communication vocale. Une étude interne des coûts et des avantages du système Mercure a été remise au Conseil d'administration à sa vingtième session, conformément aux recommandations qu'il avait formulées à sa dix-neuvième session.

La Déclaration de Nairobi a été présentée à la Commission du développement durable. À sa cinquième session, la Commission a affirmé que le PNUE constituait, avec son conseil d'administration, le principal organisme de l'ONU dans le domaine de l'environnement. Les activités du PNUE sont centrées sur la notion globale de développement durable. Le PNUE apporte donc une perspective écologique aux travaux du Département des affaires économiques et sociales dans le domaine de développement durable, tandis que d'autres organisations apportent une dimension économique et sociale. Dans sa décision 19/9 B du 7 février 1997, le Conseil d'administration s'est félicité des efforts du PNUE pour mettre au point une stratégie à l'échelle du système et a prié le Directeur exécutif d'élaborer plus avant la stratégie en faisant appel au Groupe de la coordination interinstitutions en matière d'environnement, à l'issue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, et de lui présenter à sa vingtième session, le document final décrivant la stratégie. Le PNUE continuera d'organiser ses relations avec les autres organisations au moyen de mémorandums d'accord, par exemple avec l'UNICEF et l'OMC. Il continuera par ailleurs de forger des alliances stratégiques avec d'autres organisations, par l'intermédiaire notamment de son programme pour une citoyenneté écologique et de son centre pour l'industrie et l'environnement. Le rapport de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'environnement et les établissements humains (qui est présidée par le Directeur exécutif du PNUE) a été présenté au Secrétaire général pour qu'il le remette à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session (voir A/53/463). Ce rapport contient d'importantes recommandations concernant les responsabilités et le rôle de coordination du PNUE. Il est actuellement examiné par l'Assemblée générale.

Le PNUE continuera de suivre une stratégie de gestion des ressources humaines propre à attirer les meilleurs, ce qui signifie qu'il devra faire appel à la fois aux ressources internes et aux ressources externes. Il engagera des consultants sur la base des instructions récemment publiées par le Secrétariat de l'ONU.

Le PNUE a donné suite comme il convenait aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1994-1995. Un document séparé sur l'application de ces recommandations a été présenté au Conseil d'administration à sa vingtième session. Un rapport sur la situation au 31 octobre 1998 a été envoyé au Comité.

Résumé de la recommandation

Il faut redéfinir le fonctionnement des organes des nominations et des promotions ainsi que leur composition. Deux comités, l'un s'occupant des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et l'autre des agents des services généraux, devraient être constitués; cela devrait réduire la pesanteur de la procédure (par. 153).

Des consultations entre le personnel et la direction doivent être instituées et fonctionner sagement, dans un esprit de coopération authentique et de respect mutuel (par. 154).

Un effort résolu doit être accompli pour mettre l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) sur la bonne voie. Il faudrait notamment une délégation de pouvoir appropriée, améliorer le potentiel du personnel par la formation, et dégager des ressources stables, pour que des effectifs suffisants soient présents sur place en permanence. Dans un premier temps, le Siège devrait détacher à Nairobi, pendant un mois, un administrateur de haut rang ayant une expérience avérée de la mise en place et du fonctionnement de services communs des Nations Unies, afin de fournir d'urgence à l'ONUN l'assistance nécessaire (par. 155).

Suite donnée à la recommandation

Le PNUE continue de se conformer aux procédures en vigueur à l'ONU. Outre deux organes chargés des promotions mentionnés plus haut, le PNUE possède une commission des nominations et des promotions qui s'occupe des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur dont les postes sont financés par le budget ordinaire de l'ONU. La composition du Comité des nominations et des promotions (pour les administrateurs affectés au PNUE), de l'organe correspondant pour les agents des services généraux affectés à l'Office des Nations Unies à Nairobi, au PNUE et au Centre des Nations Unies pour les établissements humains, et de la Commission locale chargée de la nomination et de la promotion des administrateurs des classes P-1 à P-4 dont les postes sont financés par le budget ordinaire de l'ONU, a été remaniée avec effet au 1er octobre 1998. En outre, les organes chargés des deux premières catégories ont commencé à examiner, dans le cadre de leur nouveau mandat, approuvé en mai 1998, la question des indemnités de fonctions et des retraites.

Un comité consultatif mixte a été créé conformément à la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/176/Rev.2 datée d'avril 1991 et à la disposition 108.2 du Règlement du personnel, pour examiner les politiques en matière de personnel et les questions générales relatives aux conditions d'emploi. Les représentants de l'Association du personnel continuent de rencontrer le Directeur exécutif une fois tous les trois mois et le Directeur exécutif adjoint une fois par mois et le Chef de l'Office des Nations Unies à Nairobi tient régulièrement des consultations avec eux.

Le Directeur exécutif et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi a délégué à l'Administration de l'Office la responsabilité de toutes les tâches administratives constituant un appui au PNUE, avec effet au 1er juillet 1998. Les procédures, de même que les interactions entre les services organiques et les services administratifs et les filières suivies pour rendre compte, ont été revues. Le chapitre 27G du budget pour l'exercice biennal 2000-2001 (Administration, Nairobi) contient des propositions qui devraient permettre de renforcer l'Office et le mettre en mesure de s'acquitter pleinement de son rôle élargi.

Résumé de la
recommandation

Suite donnée à
la recommandation

Comité des commissaires aux comptes (A/53/5/Add.6, chap. II)

Le Comité a recommandé que les rapports sur la valeur des biens durables achetés sur les fonds du PNUE par les organismes d'exécution soient fournis et que la valeur de ces biens figure dans les notes aux états financiers (par. 15)

Le Comité a recommandé que l'Administration fasse l'inventaire de toutes les contributions annoncées et non versées en ce qui concerne les différents fonds et constitue des provisions suffisantes dans les comptes où le recouvrement des recettes paraît incertain. L'Administration devrait en outre envisager de ne considérer les annonces comme des recettes seulement lorsque les fonds ont été effectivement versés (par. 18).

Le Comité a recommandé que l'Administration continue de faire en sorte que les agents d'exécution tenus de produire des attestations de vérification des comptes afférentes aux montants déboursés au titre du Fonds pour l'environnement, s'acquittent de cette obligation immédiatement après la clôture de l'exercice financier (par. 23).

Le Comité a recommandé que l'Administration établisse un système d'examen périodique pour les comptes débiteurs afin de recouvrer et/ou ajuster les montants (par. 27).

Le Comité a recommandé que l'Administration étudie de toute urgence la rentabilité et la viabilité du système de communication par satellite Mercure et notamment sa compatibilité avec le système de communication de l'ONU (par. 42).

La valeur des biens durables achetés par des organismes d'exécution sur les fonds du PNUE sera indiquée dans les comptes de 1998.

Le service de l'Office des Nations Unies à Nairobi chargé de la gestion des fonds et du budget assure un suivi permanent des contributions annoncées et non versées, pour tous les fonds. Dans le cas du Protocole de Montréal, il tient des tableaux de contributions qui sont mis à jour chaque année depuis la création du fonds, en 1991, et qui donnent des renseignements précis sur l'ancienneté des contributions annoncées et non versées. On met actuellement au point un système qui permettra de réunir des renseignements analogues pour les autres fonds d'affectation spéciale du PNUE et d'analyser les contributions non versées en fonction de leur ancienneté. C'est aux parties, qui contribuent collectivement à ces fonds, qu'il revient, lors de leurs réunions, d'annuler les contributions annoncées, de considérer comme douteuses les annonces de contributions de certains gouvernements et de constituer des provisions. Toutefois, pour ce qui est de la gestion des allocations et des engagements de dépenses, quel que soit le fonds d'affectation spéciale, le PNUE et l'Office des Nations Unies à Nairobi ont pour principe de ne considérer que les fonds disponibles, complétés dans des cas tout à fait exceptionnels par des contributions annoncées, lorsque celles-ci sont jugées parfaitement fiables. Inscrire en recettes les contributions annoncées est la pratique normale à l'ONU dans le cadre de la comptabilité d'exercice. Mais compte tenu du principe énoncé ci-dessus, cette pratique n'entraîne pas de surestimation des fonds disponibles ni d'engagements de dépenses excessifs.

Le manuel du PNUE sur la formulation, la promotion, le contrôle et l'évaluation des projets fixe les conditions dans lesquelles doivent être présentées les attestations de vérification des comptes. Le PNUE a pris toutes les mesures voulues pour faire en sorte que les états de dépenses vérifiés soient soumis en temps voulu. Il refusera des avances de trésorerie aux organisations qui n'auront pas fourni d'attestations de vérification des comptes et ne conclura pas de nouveaux accords avec les organisations d'appui qui n'auront pas réuni les attestations voulues.

Les opérations de contrôle et de suivi seront améliorées et un système plus perfectionné de classement chronologique des comptes débiteurs devrait avoir été mis au point en 1999.

Voir plus haut la description des mesures prises suite à une recommandation analogue du Bureau des services de contrôle interne.

Résumé de la recommandation

Le Comité a recommandé que l'Administration améliore sa gestion et son contrôle des projets en faisant en sorte que les objectifs et les résultats attendus soient clairement spécifiés, que les mandats des consultants soient définis, que les rapports trimestriels de dépenses et les rapports semestriels d'activité soient reçus à la date prévue. Le Comité renouvelle la recommandation qu'il avait formulée dans son rapport pour l'exercice biennal 1990-1991 et réitérée dans celui de l'exercice 1994-1995, à savoir que des mesures devraient être prises pour que tous les rapports demandés soient remis afin que l'on puisse procéder en temps voulu à la clôture des projets terminés (par. 50).

Le Comité a recommandé que l'Administration réexamine le fichier sur les rapports de gestion des projets pour y indiquer de façon précise les résultats attendus tout en veillant à ce que ceux-ci soient mis à jour en permanence afin que ce fichier devienne un réel instrument de gestion (par. 51).

Le Comité a recommandé que l'Administration fasse en sorte que les procédures visant à donner suite aux décisions du Comité de contrôle du matériel soient respectées et qu'elle veille à leur application (par. 61).

Suite donnée à la recommandation

La description des projets a été rationalisée du fait de l'approbation en 1998 du manuel du PNUE sur la formulation, l'approbation, le contrôle et l'évaluation des projets, et des mesures ont été prises pour que les états financiers et les rapports d'activité soient remis dans les délais voulus (le PNUE ne consent pas d'avances de trésorerie aux organisations tant qu'elles n'ont pas présenté les rapports voulus). On a par ailleurs demandé aux organismes d'exécution de remettre tous les rapports de projet qui n'ont pas encore été envoyés et d'effectuer la clôture des projets dans les délais prescrits.

Le manuel du PNUE sur la formulation, l'approbation, le suivi et l'évaluation des projets prévoit déjà des outils (rapports sur l'état d'avancement des projets, rapports sur les projets terminés et fiches d'autoévaluation) qui doivent permettre de recueillir des renseignements complets sur le déroulement des projets et sur leurs résultats, afin de satisfaire aux exigences en matière d'évaluation et d'information. Les administrateurs chargés de la gestion des fonds suivent le déroulement des projets grâce au fichier sur les rapports de gestion des projets, dans lequel sont consignés tous les rapports reçus et tous les rapports attendus. Ce système de communication de l'information et d'archivage devrait permettre un contrôle suffisamment efficace et par conséquent le PNUE ne voit pas l'utilité de faire figurer avec précision les produits des projets dans le fichier.

L'Office des Nations Unies à Nairobi donne actuellement suite à cette recommandation.

Programme des Nations Unies pour l'environnement
Projet d'organigramme et de répartition des postes
pour l'exercice biennal 2000-2001 [nouveau]

